

## Commission de la **Formation** et de la **Vie Universitaire** | CFVU

Séance du 13 juin 2023

Délibération n° 080-2023

Point 04.08

### **Point 04.08. de l'ordre du jour**

#### **Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences pour 2023-2024 - Faculté de géographie et d'aménagement**

##### **EXPOSE DES MOTIFS**

Dans le cadre des articles L613-1 et L712-6-1 du code de l'éducation, les composantes proposent à la Commission de la formation et de la vie universitaire les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences à valoir pour leurs formations diplômantes, pour l'année universitaire 2023-2024.

La Commission MECC s'est réunie le 05 juin 2023 et a donné un avis positif aux modalités d'évaluation des connaissances et des compétences 2023-2024 de la Faculté de géographie et d'aménagement

##### **Délibération**

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte les **modalités d'évaluation des connaissances et des compétences pour 2023-2024 de la Faculté de géographie et d'aménagement**

##### Résultat du vote

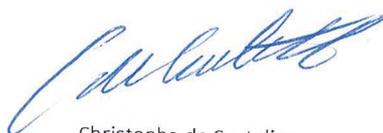
Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	30
Nombre de voix pour	26
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	4
Ne prend pas part au vote	0

##### Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité
- Faculté de géographie et d'aménagement

Fait à Strasbourg, le 14 juin 2023

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljau

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE FACULTE DU 10 mars 2023

**Membres présents :** Aziza AMETTALSI, Dominique BADARIOTTI, Francis BRUCKMANN, Carmen DE JONG, Christophe ENAUX, Pierre-Alexis HERRAULT, Marc FLECK, Wahida KIHAL, Francine KOLB, Eliane PROPECK, Anne PUISSANT, Claire RAMBEAU, Grzegorz SKUPINSKI, Patricia ZANDER

**Membres étudiants présents :** Gaspard FINCK, Théo JAEGLI, Lucie ROTH, Hélène SCHWIEN

**Personnalités extérieures présentes :** Gérard BOSSU (Collectivité Européenne d'Alsace)

**Excusés :** Alain CLAPPIER (Procuration à Eliane PROPECK), Alexis CONESA (Procuration à Christophe ENAUX), Michel KOEBEL (Procuration à Patricia ZANDER), Paul SALZE (Procuration à Pierre-Alexis HERRAULT), Valérie SCHNEIDER (Conseil Régional du Grand Est, Procuration à Eliane PROPECK)

**Invités :** Damien ERTLEN (Directeur des Etudes), Fabien PAULUS (Vice-Doyen de la Faculté), Néonila VYLCOU (Responsable administrative)

---

### Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil du 18 novembre 2022
2. Modification des maquettes pour l'année universitaire 2023-2024
3. Examen et approbation des modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MECC) des étudiants de la Faculté de Géographie et d'Aménagement pour l'année universitaire 2023-2024
4. Informations générales
5. Election du nouveau doyen ou de la nouvelle doyenne de la Faculté de Géographie et d'Aménagement pour une durée de cinq ans (art. 16 des statuts de la Faculté de Géographie et d'Aménagement)
6. Points divers

---

La séance est ouverte à 10 h par la Doyenne de la Faculté de Géographie et d'Aménagement, Eliane PROPECK. Elle donne lecture des procurations qui lui sont parvenues et aborde l'ordre du jour.

### 1. Approbation du CR du Conseil de Faculté du 18 novembre 2022

Le compte-rendu du Conseil du 18 novembre 2022 n'ayant pas soulevé d'objections, est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil.

### 2. Modification des maquettes pour l'année universitaire 2023-2024

**En L3 parcours Géographie, semestre 5**, un nouvel intitulé de l'UE est proposé suite à la validation et la mise en place d'un projet IDEX Formation "Laboratoire à ciel ouvert (LCO) : de la pratique du terrain à l'exploitation de données massives". Cette UE s'appellera désormais « Projet interdisciplinaire en géoarchéologie » à la place de « Pédologie appliquée ».

La modification de maquette dans la 3<sup>e</sup> année de **Licence « Géographie et Aménagement »** est approuvée à l'unanimité par les membres du Conseil. Elle figure dans l'annexe n°1.

### **3. Examen et approbation des modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MECC) des étudiants pour l'année universitaire 2023-2024**

Eliane PROPECK, Doyenne de la Faculté de Géographie et d'Aménagement, rappelle que le Conseil Pédagogique de la Faculté, ayant pour mission de préparer le travail du Conseil sur les sujets relatifs à l'enseignement, s'est réuni le 3 mars dernier pour examiner les modifications apportées aux MECC pour l'année universitaire 2023-2024. Elle rappelle que le Conseil Pédagogique réunit tous les enseignants de la Faculté, une large représentation des étudiants de chaque filière et la scolarité.

Elle souligne que les modifications apportées aux MECC 2023-2024 ne sont pas très nombreuses concernant le diplôme de Licence Géographie et Aménagement et les présente une à une. Quelques modifications concernent les évaluations en Master Urbanisme et Aménagement, parcours Aménagement Urbanisme et Développement des Territoires (AUDT), elles sont relatives aux interventions de LANSAD dans les M1 et M2 à partir de 2023-2024 et à la suppression d'une épreuve de l'enseignement "Note de synthèse" en M2.

Les modifications des MECC pour le diplôme de Licence (L1S1, L1S2 et L3S5) et pour le diplôme de Master Urbanisme et Aménagement (UA), parcours « Aménagement Urbanisme et Développement des Territoires » (AUDT) figurent en couleur dans les fichiers joints et ont été saisies dans l'application ÉVA (Élaboration, validation et archivage des modalités d'évaluation des étudiants).

La Licence professionnelle « Protection de l'environnement - Gestion des eaux urbaines et rurales (PEGEUR), co-accreditée avec l'ENGEES, le Master Géographie Environnement Aménagement Développement (GAED) ainsi que le Master Observation de la Terre et Géomatique (OTG), ne prévoient pas de modifications des MECC.

Les MECC 2023-2024 de la **Licence Géographie et Aménagement** sont approuvées à l'unanimité par les membres du Conseil et figurent en annexe n°2.

Les MECC 2023-2024 du **Master Urbanisme et Aménagement parcours « Aménagement Urbanisme et Développement des Territoires » (AUDT)** sont approuvées à l'unanimité par les membres du Conseil et figurent en annexe n°3.

### **4. Informations générales**

❖ Les maquettes de la **nouvelle offre de formation 2024-2028** doivent être remontées à l'Université entre le 21 avril et le 15 juin 2023 au plus tard. Ces envois donneront lieu à des échanges entre la Vice-Présidence Formation et les composantes et c'est la version finale qui devra être validée par le conseil de la Faculté avant d'être présentée devant les conseils centraux qui doivent avoir lieu au plus tard à la rentrée de septembre.

- Au sein de la Faculté des réunions de travail ont eu lieu (7 groupes de travail en licence + master)
- Un séminaire pédagogique sera organisé les 13 et 14 mars 2023 : mise en commun et travail collectif
- Le 6 avril 2023 : rencontre avec l'équipe de la Vice-Présidence Formation à la Faculté  
→ large place à l'approche par compétences

**Strasbourg, le 17 mai 2023**

Objet : Modalités d'élaboration des MECC 2023/2024 pour examen par la CFVU

Mesdames et Messieurs, cher.es collègues,

Les MECCs 2023 / 2024 de la Faculté de Géographie et d'Aménagement ont été élaborées et validées en deux temps.

Un premier Conseil de Faculté réuni le 10 mars 2023 a validé à l'unanimité les modifications des MECC de Licence Géographie et Aménagement (L1S1, L1S2 et L3S5) ainsi que celle du Master Urbanisme et Aménagement parcours « Aménagement Urbanisme et Développement des Territoires » (M1, M2). Ces modifications ont été saisies dans EVA. Les pages 2-3 de ce document présentent l'extrait du PV qui porte sur ces questions.

Le Conseil Pédagogique du 14 avril 2023, qui réunit enseignants, représentants des étudiants de chaque filière et la scolarité, a débattu du Régime Spécial d'Etude (RSE) et des motifs de fonctionnement dérogatoire de certaines de nos formations. A ce propos, des adaptations particulières étaient déjà largement appliquées dans nos formations pour certaines situations spécifiques (salarié, sportif, handicap, maternité...).

Suite à ce débat, un second Conseil de Faculté a été organisé le 16 mai 2023 sous la forme d'un vote électronique à propos des règles du RSE et des motifs de fonctionnement dérogatoire de certaines des formations de la Faculté ont été soumis au Conseil de Faculté. Les règles du RSE et les motifs de dérogation (règle du nombre d'évaluation par UE, règle d'épreuves identiques de la session de rattrapage (CC/CT)) ont été adoptés à l'unanimité par le Conseil de Faculté. L'ensemble des règles et des motifs a été intégré dans EVA. Les pages 4-8 de ce document présentent le processus lié au vote (courriel, texte soumis et résultat du vote).

Restant à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions,  
Bien cordialement,



Christophe ENAUX,  
Doyen de la Faculté de Géographie et d'Aménagement

## Extrait du PV DU CONSEIL DE FACULTE DU 10 mars 2023

**Membres présents :** Aziza AMETTALSI, Dominique BADARIOTTI, Francis BRUCKMANN, Carmen DE JONG, Christophe ENAUX, Pierre-Alexis HERRAULT, Marc FLECK, Wahida KIHAL, Francine KOLB, Eliane PROPECK, Anne PUISSANT, Claire RAMBEAU, Grzegorz SKUPINSKI, Patricia ZANDER

**Membres étudiants présents :** Gaspard FINCK, Théo JAEGLI, Lucie ROTH, Hélène SCHWIEN

**Personnalités extérieures présentes :** Gérard BOSSU (Collectivité Européenne d'Alsace)

**Excusés :** Alain CLAPPIER (Procuration à Eliane PROPECK), Alexis CONESA (Procuration à Christophe ENAUX), Michel KOEBEL (Procuration à Patricia ZANDER), Paul SALZE (Procuration à Pierre-Alexis HERRAULT), Valérie SCHNEIDER (Conseil Régional du Grand Est, Procuration à Eliane PROPECK)

**Invités :** Damien ERTLEN (Directeur des Etudes), Fabien PAULUS (Vice-Doyen de la Faculté), Néonila VYLCOU (Responsable administrative)

---

### Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil du 18 novembre 2022
2. Modification des maquettes pour l'année universitaire 2023-2024
3. Examen et approbation des modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MECC) des étudiants de la Faculté de Géographie et d'Aménagement pour l'année universitaire 2023-2024
4. Informations générales
5. Election du nouveau doyen ou de la nouvelle doyenne de la Faculté de Géographie et d'Aménagement pour une durée de cinq ans (art. 16 des statuts de la Faculté de Géographie et d'Aménagement)
6. Points divers

---

### 3. Examen et approbation des modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MECC) des étudiants pour l'année universitaire 2023-2024

Eliane PROPECK, Doyenne de la Faculté de Géographie et d'Aménagement, rappelle que le Conseil Pédagogique de la Faculté, ayant pour mission de préparer le travail du Conseil sur les sujets relatifs à l'enseignement, s'est réuni le 3 mars dernier pour examiner les modifications apportées aux MECC pour l'année universitaire 2023-2024. Elle rappelle que le Conseil Pédagogique réunit tous les enseignants de la Faculté, une large représentation des étudiants de chaque filière et la scolarité.

Elle souligne que les modifications apportées aux MECC 2023-2024 ne sont pas très nombreuses concernant le diplôme de Licence Géographie et Aménagement et les présente une à une. Quelques modifications concernent les évaluations en Master Urbanisme et Aménagement, parcours Aménagement Urbanisme et Développement des Territoires (AUDT), elles sont relatives aux interventions de LANSAD dans les M1 et M2 à partir de 2023-2024 et à la suppression d'une épreuve de l'enseignement "Note de synthèse" en M2.

Les modifications des MECC pour le diplôme de Licence (L1S1, L1S2 et L3S5) et pour le diplôme de Master Urbanisme et Aménagement (UA), parcours « Aménagement Urbanisme et Développement des Territoires » (AUDT) figurent en couleur dans les fichiers joints et ont été saisies dans l'application ÉVA (Élaboration, validation et archivage des modalités d'évaluation des étudiants).

La Licence professionnelle « Protection de l'environnement - Gestion des eaux urbaines et rurales (PEGEUR), co-accreditée avec l'ENGEES, le Master Géographie Environnement Aménagement Développement (GAED) ainsi que le Master Observation de la Terre et Géomatique (OTG), ne prévoient pas de modifications des MECC.

Les MECC 2023-2024 de la **Licence Géographie et Aménagement** sont approuvées à l'unanimité par les membres du Conseil et figurent en annexe n°2.

Les MECC 2023-2024 du **Master Urbanisme et Aménagement parcours « Aménagement Urbanisme et Développement des Territoires » (AUDT)** sont approuvées à l'unanimité par les membres du Conseil et figurent en annexe n°3.

## VOTE ELECTRONIQUE CONSEIL DE FACULTE DU 16 MAI 2023

### Courriel adressé aux membres du Conseil :

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de Faculté,

Cher.es collègues EC / C / BIATSS, Cher.es étudiant.es,

Des contraintes de calendrier n'ont pas permis de discuter et de voter en Conseil de Faculté **l'ensemble des règles générales liées aux MECC (Modalités d'Evaluation et de Contrôle des Connaissances) de nos formations et principalement deux nouveautés :**

**1) le Régime Spécial d'Etude (RSE) qui peut potentiellement être accordé à un.e étudiant.e** concerné.e par exemple par le fait d'être salarié, handicapé, sportif musicien de haut niveau, chargé de famille, d'avoir des implications collectives (syndicat, association)....

**2) la demande d'explicitier les motifs de dérogation de certaines règles de fonctionnement de nos formations.**

Ces règles et motifs doivent être intégrés dans l'application EVA (Élaboration, validation et archivage des modalités d'évaluation des étudiants) et validés par un vote du Conseil de Faculté. C'est pourquoi, je vous demanderai :

- 1) **1) de lire le texte ci-dessous** qui présente les règles proposées pour le Régime Spécial d'Etude et les motifs de dérogation de fonctionnement de nos formations. Pour information, les règles proposées sont déjà largement appliquées dans nos formations et les motifs de dérogation sont déjà connus et validés par la CFVU (Commission de la Formation et de la Vie Universitaire).
- 2) **2) de voter ce texte** par retour de ce courriel à Christophe ENAUX, copie à Claire Ghiringhelli en indiquant dans votre courriel soit : **OUI** (= j'approuve les règles et les motifs) ; **NON** (= je n'approuve pas les règles et les motifs) ; **ABSTENTION**.
- 3) **3) de répondre pour le mardi 16 mai 12h au plus tard.**

D'avance merci de votre participation à ce vote.

Je vous souhaite un très bon week-end,

Bien cordialement,

Christophe Enaux

---

## Texte présentant les règles et les motifs de dérogation de fonctionnement

**Règles proposées pour le Régime Spécial d'Etude de l'ensemble de nos formations (Licence Géographie-Aménagement (LGA), Licence professionnelle (LP), Master Aménagement et Urbanisme (UA), Master Observation de la Terre et Géomatique (OTG), Master Géographie Environnementale (GE)). Si une de nos formations ne suit pas une de ces règles, c'est explicitement indiqué).**

- **Aménagement des horaires d'enseignement :**

Selon les contraintes d'emploi du temps liées à sa situation, l'étudiant.e est prioritaire dans le choix du groupe de TD.

Dans le cas de la répétition d'un cours (cas pour les CI), l'étudiant.e est prioritaire dans le groupe de suivi du cours en fonction de ses contraintes d'emploi du temps liées à sa situation. L'étudiant.e bénéficie du même accès que les autres aux enseignements en ligne / au format hybride

- **Dispense d'assiduité :**

Selon les contraintes d'emploi du temps liées à sa situation, l'étudiant.e bénéficie d'une dispense d'assiduité.

- **Attribution d'un régime long d'études :**

Selon les spécificités de sa situation, l'étudiant.e bénéficie d'un étalement des études.

- **Dispense de contrôle continu :**

L'étudiant.e bénéficie d'une dispense totale ou partielle du contrôle continu selon sa situation.

- **Sessions spéciales d'examen :**

La formation n'intègre pas de session spéciale d'examen. (Sauf Master UA).

- **Régime spécifique de conservation des notes**

La formation ne propose pas de régime spécifique de conservation des notes au niveau des matières.

**Règle du nombre d'évaluations par UE : "un minimum de trois notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre les évaluations".** Nos formations dérogent parfois à cette règle et la CFVU (Commission de la Formation et de la Vie Universitaire) nous a toujours accordé cette dérogation. Ci-dessous la proposition de rédaction dans EVA des règles de dérogation :

### **Motif de la dérogation pour nos formations de la LGA, la LP, le Master UA et le Master OTG :**

Les étudiants sont bien évalués sur 3 épreuves ou plus, mais les épreuves de CSC sont moyennées et le détail des épreuves n'est pas modélisé.

Cette disposition a été validée par la CFVU tout au long de l'accréditation en cours et nous souhaitons la conserver pour cette dernière année.

### **Motif de la dérogation pour le Master GE :**

Au cours du Conseil de Perfectionnement du Master GE (Mention GAED) de janvier 2022, un des bilans des actions mises en œuvre, concernait la demande des étudiants de « réduction

des épreuves et plus d'épreuves transversales aux UE » (Préconisation 4). Pour mettre en œuvre cette action, la procédure a consisté à identifier avec l'équipe pédagogique les UE avec une possibilité de réduction du nombre d'épreuves. Ainsi, le nombre total d'évaluation du Master est passé de 85 / 82 (respectivement parcours FEU / FERN, année 2019-20) à 71 évaluations (parcours FEU et FERN, année 2021-22, diminution de près de 20%) tout en conservant une diversité d'épreuves (Oral, Ecrit, QCM, Dossier, Carte...) et la possibilité pour les étudiants de se rattraper en cas « d'accident » dans une épreuve (minimum deux évaluations par UE de 3 ECTS).

Le bilan de cette action a été jugé très satisfaisant par le Conseil de Perfectionnement (cf. CR du Conseil de Perfectionnement Master GE, janvier 2022).

**Règle liée aux épreuves de la session de rattrapage (CC/CT) : lorsqu'une session de rattrapage est organisée, elle comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première.** Le Master UA, seule formation dans ce régime, déroge à cette règle et la CFVU a toujours validé cette dérogation. Ci-dessous la proposition de rédaction dans EVA de la règle de dérogation :

**Motif de la dérogation qui concerne uniquement le Master UA (M1 et M2)**

Les modalités de la session 1 étant collectives et dépendantes d'un partenaire extra-universitaire, elles ne peuvent être reproduites à l'identique en session 2.

-----

**Vote électronique du 16 mai 2023 : participation et résultat**

<b>CONSEIL DE FACULTE</b> <b>VOTE ELECTRONIQUE du 16 mai 2023</b>
--

**COLLÈGE DES PROFESSEURS RANG A - Géographie plurielle**

	<b>NOM Prénom</b>	<b>Émargement</b>
1	BADARIOTTI Dominique	
2	CLAPPIER Alain	OUI
3	DE JONG Carmen	OUI
4	ENAUX Christophe	OUI
5	PUISSANT Anne	OUI
6	PROPECK Eliane	OUI

**COLLÈGE DES ENSEIGNANTS B - GEO-B**

	<b>NOM Prénom</b>	<b>Émargement</b>
1	CONESA Alexis	OUI
2	HERRAULT Pierre-Alexis	

3	KIHAL Wahida	OUI
4	RAMBEAU Claire	
5	SALZE Paul	OUI
6	ZANDER Patricia	OUI

### COLLEGE DES PERSONNELS BIATSS - GEO-BIATSS

	NOM Prénom	Émargement
1	AMETTALSI Aziza	OUI
2	BRUCKMANN Francis	OUI
3	FLECK Marc	OUI
4	KOLB Francine	OUI
5	SKUPINSKI Grzegorz	

### COLLEGE DES ETUDIANTS - Bouge ta fac

	NOM Prénom - Titulaires	Émargement	Nom Prénom - Suppléants	Émargement
1	FINCK Gaspard	OUI	BLONDEL Anthony	
2	HELLSTERN Manon		COFFIN Maxime	
3	JAEGLI Théo	OUI	FOUCHIER Paul	
4	RINGENBACH Florent		KLEE Xavier	
5	ROTH Lucie	OUI	MANNEVY Lucas	
6	SCHWIEN Hélène	OUI	SUCHET Louis	

### PERSONNALITES EXTERIEURES

	NOM Prénom	Émargement
1	SESSIECQ Philippe	
2	BOSSU Gérard	

ENGEES  
Collectivité européenne d'Alsace

3	SCHNEIDER Valérie		Conseil Régional du Grand Est
4	ERB-MARCHAL Françoise		DREAL du Grand Est
5	KOSMAN Aurélie ou DUPRESSOIR Sophie (suppléante)		Eurometropole de Strasbourg
6	KOEBEL Michel		PR en sociologie, Faculté des Sciences du Sport

### INVITES PERMANENTS

VYLCOU Néonila Responsable administrative	
KASTENDEUCH Pierre Directeur des Etudes	

Quorum: 15 personnes

### Résultat du vote électronique du 16 mai 2023 :

**Votants : 17**

**OUI (= j'approuve les règles et les motifs) : 17**

**NON (= je n'approuve pas les règles et les motifs) : 0**

**ABSTENTION : 0**

# Modalités d'Évaluation des Connaissances et des Compétences

Année universitaire 2023/2024

Faculté de géographie et d'aménagement

## Critères d'édition

Utilisateur : Clémentine BOURGEOIS

Objectif : Relecture

Modèle : A

Date : 26/05/2023

Règles standards : Avec

Références : Sans

## Formation

## Dates de validation

Catalogue des enseignements Géographie et aménagement pour spécialistes d'autres disciplines	Conseil de composante : 16/05/2023	CFVU : Non
Catalogue masters MEEF - Géographie et Aménagement	Conseil de composante : 16/05/2023	CFVU : Non
Licence 1 - Géographie	Conseil de composante : 16/05/2023	CFVU : Non
Licence 2 - Géographie	Conseil de composante : 16/05/2023	CFVU : Non
Licence 3 - Aménagement du territoire	Conseil de composante : 16/05/2023	CFVU : Non
Licence 3 - Géographie	Conseil de composante : 16/05/2023	CFVU : Non
LP - Protection de l'environnement, gestion des eaux urbaines et rurales	Conseil de composante : 16/05/2023	CFVU : Non
Diplôme d'université "Vers le terroir par la dégustation géosensorielle"	Conseil de composante : 16/05/2023	CFVU : Non

DU

Règles applicables à tous les diplômes DU sélectionnés

**Inscriptions administratives**

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires concernant l'étudiant, le paiement des droits et la détermination du statut de l'étudiant.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur [inscriptions.unistra.fr](https://inscriptions.unistra.fr)

Dérogations : 0

**Inscriptions pédagogiques**

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Dérogations : 0

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Dérogations : 0

**Contrat pédagogique**

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Dérogations : 0

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

Dérogations : 1

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.

En cas de refus d'octroi de régime spécial d'études, l'étudiant peut contester cette décision par une demande écrite et motivée déposée auprès de la Direction des études et de la scolarité.

Le contrat pédagogique peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Dérogations : 0

**Assiduité en diplôme d'université**

La présence aux activités pédagogiques est obligatoire.

Dérogations : 0

### Modalités d'accès et de progression en diplôme d'université

La formation est accessible sur examen d'un dossier comprenant un CV, une lettre de motivation et la copie des diplômes obtenus.

Dérogations : 0

La formation ne comporte qu'une seule année d'études.

Dérogations : 0

Le redoublement n'est pas autorisé.

Exceptionnellement, une inscription supplémentaire peut être accordée par le responsable de la formation.

Dérogations : 0

### Validation d'acquis en diplôme d'université

Néant

Dérogations : 0

### Stages en DU

Les stages correspondent à des périodes temporaires de mise en situation en milieu professionnel au cours desquelles l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Les stages sont intégrés à un cursus de formation, dont le volume pédagogique d'enseignement effectué des étudiants est de deux cent heures au minimum par année d'enseignement. Cinquante de ces heures sont effectuées en présence des étudiants.

Les stages obligatoires sont les stages prévus obligatoirement par les maquettes de formation.

Les stages volontaires sont des stages effectués à l'initiative de l'étudiant et acceptés par l'équipe pédagogique de la formation. Ils sont intégrés au cursus pédagogique par le biais d'une UE.

Tout stage fait obligatoirement l'objet d'une restitution de la part du stagiaire donnant lieu à une évaluation de la part de l'équipe pédagogique de la formation. L'objectif de la restitution et de l'évaluation est de permettre à l'étudiant de traduire sa mise en application des acquis de la formation et d'exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel ou son stage pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption ou, en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil, l'université valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus, ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation. L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances.

Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante:

- un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire / rapport de substitution.
- Une épreuve écrite / orale de substitution.

Dérogations : 0

### Mémoire de recherche ou rapport de stage en DU

Néant

Dérogations : 0

## Compensation en diplôme d'université et obtention du diplôme

Néant

Dérogations : 0

## Capitalisation en diplôme d'université

Une UE dont la note est supérieure ou égale à 10/20 est validée.

Dérogations : 0

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Dérogations : 0

## Calcul de la moyenne générale et obtention du diplôme

La moyenne générale obtenue est la moyenne de l'ensemble des notes obtenues aux UE, pondérées par leurs coefficients.

Dérogations : 0

## Jurys

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Dérogations : 0

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre. Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Dérogations : 0

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

## Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Dérogations : 0

## Règle(s) additionnelle(s)

-

Dérogations : 0

## Règles applicables aux diplômes DU en régime CC/CT

### Session de rattrapage

Une session de rattrapage peut être organisée.

La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Elle intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Dérogations : 0

### Organisation des épreuves

Lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu intervient au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre.

Dérogations : 0

### Anonymat des épreuves

Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Dérogations : 0

### Absence aux épreuves

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études.

---

En cas d'absence à une épreuve de contrôle terminal, l'étudiant est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs. La défaillance n'est pas compensable.

Toutefois, une épreuve de remplacement peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas, en particulier dans les circonstances suivantes:

- convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation est déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès de leur service de scolarité.
- empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original présenté au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Dérogations : 0

Des dispositions particulières peuvent être appliquées aux étudiants à profil spécifique.

---

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant est sanctionné par un zéro à cette épreuve. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu et que l'étudiant est absent à toutes ces épreuves sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée à l'étudiant pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès de son service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu au plus tard dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un justificatif original est recevable. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Dérogations : 0

---

Toute absence à l'épreuve de remplacement ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

### **Epreuves de la session de rattrapage (CC/CT)**

Lorsqu'est organisée une session de rattrapage, elle comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première.

Dérogations : 0

### **Report de note de la session principale à la session de rattrapage**

Lorsqu'est organisée une session de rattrapage, les notes supérieures ou égales à 10/20 des épreuves d'une UE non validée sont reportées de la session principale à la session de rattrapage, sans possibilité de renonciation.

Dérogations : 0

---

## Dérogations et alinéas additionnels

### Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- **Aménagement des horaires d'enseignement :**

Selon les contraintes d'emploi du temps liées à sa situation, l'étudiant.e est prioritaire dans le choix du groupe de TD.

Dans le cas de la répétition d'un cours (cas pour les CI), l'étudiant.e est prioritaire dans le groupe de suivi du cours en fonction de ses contraintes d'emploi du temps liées à sa situation.

L'étudiant.e bénéficie du même accès que les autres aux enseignements en ligne / au format hybride

(D) 

- **Dispense d'assiduité :**

Selon les contraintes d'emploi du temps liées à sa situation, l'étudiant.e bénéficie d'une dispense d'assiduité.

- **Attribution d'un régime long d'études :**

Selon les spécificités de sa situation, l'étudiant.e bénéficie d'un étalement des études.

- **Dispense de contrôle continu**

L'étudiant.e bénéficie d'une dispense totale ou partielle du contrôle continu selon sa situation.

- **Sessions spéciales d'examen**

La formation n'intègre pas de session spéciale d'examen.

- **Régime spécifique de conservation des notes**

La formation ne propose pas de régime spécifique de conservation des notes au niveau des matières.

Motif de la dérogation : La formation ne déroge à aucun de ces aménagements.

Document intermédiaire

## Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE 1 : Le terroir : ses dimensions géographiques, physiques et biologiques (géologie, pédologie, géomorphologie, topoclimatologie)		-	1		1	Ecrit	E	02:00	CT	
UE 2 : Viticulture, œnologie et mise en valeur des terroirs (physiologie végétale, viticulture, œnologie)		-	1		1	Ecrit	E	02:00	CT	
UE 3 : Appréciation des terroirs par la dégustation (œnologie, physiologie du goût)		-	1		1	Examen pratique	A		CC	

Document intermédiaire

Règles applicables à tous les diplômes CATALOGUE OF NS sélectionnés**Inscriptions pédagogiques**

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Déroгations : 0

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Déroгations : 0

**Contrat pédagogique**

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Déroгations : 0

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

Déroгations : 0

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.

En cas de refus d'octroi de régime spécial d'études, l'étudiant peut contester cette décision par une demande écrite et motivée déposée auprès de la Direction des études et de la scolarité.

Le contrat pédagogique peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Déroгations : 0

**Assiduité**

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Déroгations : 0

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

Dérogations : 0

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il doit en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.

Dérogations : 0

### Compensation à l'UE

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Dérogations : 0

### Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants.

Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Dérogations : 0

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Dérogations : 0

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention ou parcours).

Dérogations : 0

En cas de **redoublement**, et/ou de **modification du diplôme**, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Dérogations : 0

### Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Dérogations : 0

### Règle(s) additionnelle(s)

-

Dérogations : 0

## Règles applicables aux diplômes CATALOGUE OF NS en régime ECI

### Evaluation continue intégrale - principes directeurs

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements dont l'objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.

Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

### Organisation de l'évaluation continue intégrale

La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Le planning des évaluations avec convocation (qui doivent être identifiées comme telles dans les modalités d'évaluation de chaque formation) est publié au cours des deux premières semaines du semestre. Si des modifications doivent être apportées au planning de ces évaluations en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles sont communiquées 15 jours avant l'évaluation.

Des évaluations peuvent également être réalisées sans convocation dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps (évaluations en TD et TP, par exemple). Pour ces dernières, des aménagements ou des dérogations sont accordés au profit des étudiants à profil spécifique (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, artistes, étudiants en situation de handicap, etc.)

Dérogations : 0

### Modalités d'évaluation et restitution pédagogique aux étudiants

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

### Nombre d'évaluations par UE

Les évaluations doivent être en nombre suffisant pour respecter le principe de seconde chance. Le nombre global de notes est à apprécier en fonction du nombre d'ECTS et/ou du nombre d'enseignements qui composent l'UE, ainsi que de la nature et de la durée des épreuves.

Aucune note ne contribue pour plus de 50% de la moyenne de l'UE.

Dérogations : 0

Un minimum de trois notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre les évaluations.

Dérogations : 0

### Absence aux épreuves

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

Dérogations : 0

---

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

Dérogations : 0

---

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.

Dérogations : 0

---

En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une), que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Dérogations : 0

---

Une dispense partielle de présence à une épreuve sans convocation peut être accordée à l'étudiant pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Dérogations : 0

Document Intermédiaire

Responsable(s) :

Dérogations et alinéas additionnels

Néant

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Géographie urbaine		3

Document interne

Responsable(s) :

Dérogations et alinéas additionnels

Néant

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Matière 1 : Questions au programme	Fabien PAULUS	-
Matière 1 : Questions au programme	Fabien PAULUS	-	1																
Matière 2 : Mise à niveau en géographie	Fabien PAULUS	-	1																
Matière 2 : Épistémologie de la géographie	Fabien PAULUS	-	1																

Document interne

## Règles applicables à tous les diplômes LICENCE sélectionnés

### Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires concernant l'étudiant, le paiement des droits et la détermination du statut de l'étudiant.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur [inscriptions.unistra.fr](https://inscriptions.unistra.fr)

Dérogations : 0

### Nombre d'inscription

Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année, dans la limite de six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1<sup>e</sup> année du diplôme.

Dérogations : 0

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du responsable de la formation après consultation de la commission pédagogique, selon une procédure adoptée par le Conseil de composante.

Dérogations : 0

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues de ce décompte.

Dérogations : 0

### Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Dérogations : 0

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Dérogations : 0

### Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Dérogations : 0

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

Dérogations : 4

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.

En cas de refus d'octroi de régime spécial d'études, l'étudiant peut contester cette décision par une demande écrite et motivée déposée auprès de la Direction des études et de la scolarité.

Le contrat pédagogique peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Dérogations : 0

## Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Dérogations : 0

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

Dérogations : 0

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il doit en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.

Dérogations : 0

## Modalités d'accès et de progression en licence

La formation est organisée en année, semestres, et UE, dont certaines constituent des blocs de compétences.

Dérogations : 0

Dans le cadre d'une maquette organisée en blocs de compétences, et exclusivement dans ce cadre, une UE peut être assortie de prérequis pour permettre une progression cohérente de l'étudiant dans le cursus. Un prérequis est un jalon incontournable dans l'acquisition progressive d'une compétence ou d'un bloc de compétences constitutifs du cœur de la formation, et que l'étudiant doit avoir validé pour pouvoir être inscrit pédagogiquement à l'UE concernée.

Dérogations : 0

Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours.

Toutefois un étudiant n'ayant pas validé son année, mais ayant acquis au moins 24 crédits ECTS sur 30 pour chacun des deux semestres, est autorisé à s'inscrire en année supérieure. L'acquisition des éléments en dette dans l'année non validée est prioritaire.

Dérogations : 0

---

Par dérogation aux principes énoncés ci-dessus, l'étudiant n'ayant pas validé son année peut être autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée, et les éléments pédagogiques suivis dans l'année supérieure font l'objet d'un contrat pédagogique signé par le responsable de la formation et par l'étudiant. Dans ce cas, la somme totale en ECTS des UE suivies ne pourra pas, par défaut, excéder 30 ECTS par semestre. Le responsable pédagogique informe le service de scolarité des contrats établis. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant présente obligatoirement le contrat pédagogique signé.

Dérogations : 0

---

En dehors de tout aménagement spécifique par contrat pédagogique, la progression de l'étudiant se fait conformément à la maquette de la formation suivie à concurrence de 30 crédits ECTS pour chaque semestre.

Dérogations : 0

---

Un étudiant ne peut en aucun cas être inscrit en troisième année s'il n'a pas validé la première année de la formation.

Dérogations : 0

### Validation d'acquis

Les commissions pédagogiques (régies par les articles D613-38 et suivants du Code de l'éducation) sont chargées de la validation des acquis. Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.

Dérogations : 0

### Mise en situation professionnelle

La formation propose des mises en situation professionnelle, notamment par le biais d'un stage ou de l'alternance.

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Dérogations : 0

---

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dérogations : 0

---

Dérogations : 0

### Compensation à l'UE

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Dérogations : 0

### Compensation en licence et obtention du diplôme

La formation inclut des UE - blocs de compétences.

Au niveau du semestre, de l'année et du diplôme : Ces UE correspondant à des blocs de compétences ne sont pas compensables par d'autres UE.

Dérogations : 0

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études et au niveau du diplôme : la compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6 après la tenue du jury d'année.

Dérogations : 0

L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de la compensation entre les semestres 5 et 6 après la tenue du jury d'année.

Dérogations : 0

Lorsqu'un seul semestre n'est pas validé et que la moyenne des six semestres est égale ou supérieure à 10/20, le jury de diplôme a la possibilité d'accorder la compensation de ce semestre non validé. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de cette compensation.

Dérogations : 0

### Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants.

Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Dérogations : 0

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.	Dérogations : 0
Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention ou parcours).	Dérogations : 0
En cas de <b>redoublement</b> , et/ou de <b>modification du diplôme</b> , les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.	Dérogations : 0

### Calcul de la moyenne générale en licence

La moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des six semestres, sans pondération des semestres.

### Jurys

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.	Dérogations : 0
Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre. Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen. Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.	Dérogations : 0

### Equivalences et mentions

En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.	
Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.	Dérogations : 0
En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.	Dérogations : 0
L'attribution d'une mention (assez bien : 12/20 ; bien : 14/20 ; très bien : 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue au diplôme. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.	Dérogations : 0

### Diplôme intermédiaire de DEUG

La réussite au diplôme intermédiaire de DEUG repose sur la réussite aux quatre premiers semestres de Licence. Toutefois, la compensation opère, sans note éliminatoire, entre les semestres 1 et 2 et entre les semestres 3 et 4. La moyenne générale obtenue au DEUG est la moyenne des quatre premiers semestres de Licence, sans pondération des semestres.	
En cas de dispense de semestre, la moyenne obtenue au DEUG est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.	

### Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Dérogations : 0

### Règle(s) additionnelle(s)

-

Dérogations : 0

## Règles applicables aux diplômes LICENCE en régime ECI

### Evaluation continue intégrale - principes directeurs

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements dont l'objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.

Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

### Organisation de l'évaluation continue intégrale

La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Le planning des évaluations avec convocation (qui doivent être identifiées comme telles dans les modalités d'évaluation de chaque formation) est publié au cours des deux premières semaines du semestre. Si des modifications doivent être apportées au planning de ces évaluations en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles sont communiquées 15 jours avant l'évaluation.

Des évaluations peuvent également être réalisées sans convocation dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps (évaluations en TD et TP, par exemple). Pour ces dernières, des aménagements ou des dérogations sont accordés au profit des étudiants à profil spécifique (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, artistes, étudiants en situation de handicap, etc.)

Dérogations : 0

### Modalités d'évaluation et restitution pédagogique aux étudiants

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

### Nombre d'évaluations par UE

Les évaluations doivent être en nombre suffisant pour respecter le principe de seconde chance. Le nombre global de notes est à apprécier en fonction du nombre d'ECTS et/ou du nombre d'enseignements qui composent l'UE, ainsi que de la nature et de la durée des épreuves.

Aucune note ne contribue pour plus de 50% de la moyenne de l'UE.	Dérogations : 0
Un minimum de trois notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre les évaluations.	Dérogations : 4
<b>Absence aux épreuves</b>	
La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.	Dérogations : 0
<u>En cas d'absence à une épreuve avec convocation</u> , l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable. Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.	Dérogations : 0
<u>En cas d'absence à une épreuve sans convocation</u> , l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve. En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury. Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.	Dérogations : 0
<u>En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une)</u> , que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation. Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.</li> <li>• Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.</li> </ul>	Dérogations : 0
<u>Une dispense partielle de présence à une épreuve sans convocation</u> peut être accordée à l'étudiant pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.	Dérogations : 0

Responsable(s) : Olivier Finance

## Dérogations et alinéas additionnels

### Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- **Aménagement des horaires d'enseignement :**

Selon les contraintes d'emploi du temps liées à sa situation, l'étudiant.e est prioritaire dans le choix du groupe de TD.

Dans le cas de la répétition d'un cours (cas pour les CI), l'étudiant.e est prioritaire dans le groupe de suivi du cours en fonction de ses contraintes d'emploi du temps liées à sa situation.

L'étudiant.e bénéficie du même accès que les autres aux enseignements en ligne / au format hybride

(D) 

- **Dispense d'assiduité :**

Selon les contraintes d'emploi du temps liées à sa situation, l'étudiant.e bénéficie d'une dispense d'assiduité.

- **Attribution d'un régime long d'études :**

Selon les spécificités de sa situation, l'étudiant.e bénéficie d'un étalement des études.

- **Dispense de contrôle continu**

L'étudiant.e bénéficie d'une dispense totale ou partielle du contrôle continu selon sa situation.

- **Sessions spéciales d'examen**

La formation n'intègre pas de session spéciale d'examen.

- **Régime spécifique de conservation des notes**

La formation ne propose pas de régime spécifique de conservation des notes au niveau des matières.

Motif de la dérogation : La formation ne déroge à aucun de ces aménagements.

### Nombre d'évaluations par UE

(D) A l'exception des UE qui contiennent des Epreuves Sans Convocation, un minimum de trois notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre les évaluations.

Motif de la dérogation : Les étudiants sont bien évalués sur 3 épreuves ou plus, mais les épreuves de CSC sont moyennées et le détail des épreuves n'est pas modélisé. Cette disposition a été validée par la CFVU tout au long de l'accréditation en cours et nous souhaitons la conserver pour cette dernière année

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
<b>Géographie à l'échelle planétaire</b>	Fabien PAULUS	9	3							
Planète Terre	Pierre KASTENDEUCH	-	1		0.12	Exercice	E	02:00	N	
					0.13	Exercice	E	02:00	N	
					0.25	Ecrit	E	02:00	O	
Géographie du peuplement	Fabien PAULUS	-	1		0.12	Exercice à la maison	E	02:00	N	
					0.13	Exercice	E	02:00	N	
					0.25	Ecrit	E	02:00	O	
Les paysages en géographie	Joanne HIRTZEL	6	2		0.2	Exercice à la maison commentaire de carte ...	A		N	
					0.2	Exercice compte-rendu sortie terrain	A		N	
					0.1	QCM	E	00:30	N	
					0.5	Exercice commentaire carte complet	E	03:00	O	
Qu'est-ce que la géographie ?	Geraldine DJAMENT	3	1		0.4	Ecrit	E	01:30	O	
					0.3	Ecrit	E	01:00	N	
					0.3	Travail groupe autonomie	A		N	
Préparation au Pix	Paul SALZE	3	1		0.3	Epreuve de certification	E	02:00	O	
					0.35	1 exercice sur ordinateur	E	01:00	N	
					0.35	1 exercice sur ordinateur	E	01:00	N	
Méthodologie du travail universitaire	Damien ERTLEN	3	1		0.5	Dossier	A		O	
					0.5	3 exercices	A		N	
Langue vivante LANSAD	Sabine ROTHE	3	1		1	Selon modalités LANSAD	A		N	
Anglais - S1 licence		-	1		1	Fin de semestre: évaluation du travail réalisé Fin de semestre: évaluation du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme d'entretien (avec note définitive)	O		N	
					0	Mi-semestre: évaluation formative au fil de l'eau évaluation formative au fil de l'eau du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme orale et/ou écrite (évaluation avec note indicative et/ou retour critérié)	A		N	
					0	Mi-semestre: évaluation formative au fil de l'eau évaluation formative au fil de l'eau des compétences langagières sous forme orale et/ou écrite (avec note indicative et/ou retour critérié)	A		N	
					1	Fin de semestre: évaluation comp. linguistiques Fin de semestre: évaluation des compétences linguistiques sous forme d'entretien (avec note définitive)	A		N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Fin de semestre : évaluation du travail réalisé Evaluation du travail réalisé. Présenter les traces à l'oral (avec note définitive)	O	00:10	N	
					0	Mi-semester: évaluation formative Mi-semester: évaluation formative des compétences langagières à l' orale (avec note indicative et/ou retour critérié)	O	00:10	N	
					0	Mi-semester: évaluation formative Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme orale et/ou écrite (évaluation avec note indicative et/ou retour critérié)	O	00:10	N	
Allemand débutant 1 semestre impair		-	1		1	Un oral Un oral au cours du semestre.	O	00:10	N	
					1	Un écrit Un écrit sur table au cours du semestre.	E	00:30	N	
					1	Compréhension orale et écrite Compréhension orale et écrite sur table au cours du semestre.	E	00:30	N	
Allemand débutant 2 - semestre impair		-	1							
<b>UE de découverte</b>	Damien ERTLEN	3	1		1	Selon modalités Département L1	A		N	
<b>Semestre 2 - Géographie</b>		<b>30</b>								
<b>Géomorphologie 1 : les grandes formes du relief</b>	Thierry ROSIQUE	6	2		0.1	Questionnaire en ligne	A	01:00	N	
					0.5	Travail semestriel	E	01:00	N	
					0.1	Questionnaire en ligne	A	01:00	N	
					0.3	Ecrit	E	02:00	O	
<b>Géographie humaine et ses développements</b>	Christophe ENAUX	6	2		0.15	QCM	E	00:30	N	
						Notions, concepts	-	1	0.15	QCM
Champs thématiques		-	1		0.15	Exercice TD	E	02:00	N	
					0.15	Exercice TD	E	02:00	N	
					0.4	Ecrit	E	02:00	O	
<b>Analyse de données et cartographie I</b>	Eliane PROPECK	6	2							
Statistiques I	Pierre KASTENDEUCH	-	1		0.16	Ecrit	E	01:00	N	
					0.16	Ecrit	E	01:00	N	
					0.18	Ecrit	E	01:00	O	
Cartographie I	Eliane PROPECK	-	1		0.3	Ecrit / QCM	E	01:00	O	
					0.2	Exercice	A		N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					0.5	Oral	O	00:10	N	
<b>Projet tutoré I</b>	Damien ERTLEN	3	1		0.5	Dossier final	A		O	
					0.25	Exercice 1 (présentation générale)	A		N	
					0.25	Exercice 2 (Commentaire de carte et croquis)	A		N	
<b>Langue vivante LANSAD</b>	Sabine ROTHE	3	1							
Anglais - S2 licence			1		1	Fin de semestre: évaluation du travail réalisé Fin de semestre: évaluation du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme d'entretien (avec note définitive)	O		N	
					1	Fin de semestre: évaluation comp. linguistiques Fin de semestre: évaluation des compétences linguistiques sous forme d'entretien (avec note définitive)	O		N	
					0	Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces (évaluation avec note indicative et/ou retour critérié)	A		N	
					0	Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces (évaluation avec note indicative et/ou retour critérié)	A		N	
					1	Fin de semestre: évaluation du travail réalisé Fin de semestre: évaluation du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme d'entretien (avec note définitive)	O		N	
					1	Fin de semestre: évaluation comp. linguistiques Fin de semestre: évaluation des compétences linguistiques sous forme d'entretien (avec note définitive)	O		N	
					0	Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces (évaluation avec note indicative et/ou retour critérié)	A		N	
					0	Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces (évaluation avec note indicative et/ou retour critérié)	A		N	

Document interne

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Fin de semestre : évaluation du travail réalisé Evaluation du travail réalisé. Présenter les traces à l'oral (avec note définitive)	O	00:10	N	
					0	Mi-semester: évaluation formative Mi-semester: évaluation formative des compétences langagières à l'oral (avec note indicative et/ou retour critérié)	O	00:10	N	
					0	Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces (évaluation avec note indicative et/ou retour critérié)	O	00:10	N	
Allemand débutant 1 semestre pair		-	1		1	Un écrit Un écrit sur table au cours du semestre	E	00:30	N	
					1	Un oral Un oral au cours du semestre	O	00:10	N	
					1	Compréhension orale et écrite Compréhension orale et écrite sur table au cours du semestre	E	00:30	N	
Allemand débutant 2 - Semestre pair		-	1		1	Un écrit Un écrit sur table au cours du semestre	E	00:30	N	
					1	Un oral Un oral au cours du semestre	O	00:10	N	
					1	Compréhension orale et écrite Compréhension orale et écrite sur table au cours du semestre	E	00:30	N	
<b>UE de découverte</b>	Damien ERTLEN	3	1		1	Selon modalités Département L1	A		N	

Document interne

Responsable(s) : Patricia Zander

## Dérogations et alinéas additionnels

### Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- **Aménagement des horaires d'enseignement :**

Selon les contraintes d'emploi du temps liées à sa situation, l'étudiant.e est prioritaire dans le choix du groupe de TD.

Dans le cas de la répétition d'un cours (cas pour les CI), l'étudiant.e est prioritaire dans le groupe de suivi du cours en fonction de ses contraintes d'emploi du temps liées à sa situation.

L'étudiant.e bénéficie du même accès que les autres aux enseignements en ligne / au format hybride

(D) 

- **Dispense d'assiduité :**

Selon les contraintes d'emploi du temps liées à sa situation, l'étudiant.e bénéficie d'une dispense d'assiduité.

- **Attribution d'un régime long d'études :**

Selon les spécificités de sa situation, l'étudiant.e bénéficie d'un étalement des études.

- **Dispense de contrôle continu**

L'étudiant.e bénéficie d'une dispense totale ou partielle du contrôle continu selon sa situation.

- **Sessions spéciales d'examen**

La formation n'intègre pas de session spéciale d'examen.

- **Régime spécifique de conservation des notes**

La formation ne propose pas de régime spécifique de conservation des notes au niveau des matières.

Motif de la dérogation : La formation ne déroge à aucun de ces aménagements.

### Nombre d'évaluations par UE

(D) A l'exception des UE qui contiennent des Epreuves Sans Convocation, un minimum de trois notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre les évaluations.

Motif de la dérogation : Les étudiants sont bien évalués sur 3 épreuves ou plus, mais les épreuves de CSC sont moyennées et le détail des épreuves n'est pas modélisé. Cette disposition a été validée par la CFVU tout au long de l'accréditation en cours et nous souhaitons la conserver pour cette dernière année

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Hydrologie	Carmen DE JONG	3	1		0.5	Ecrit	E	02:00	O	
					0.5	Exercices	A		N	
Climatologie dynamique	Pierre KASTENDEUCH	3	1		0.25	Ecrit	E	01:00	O	
					0.35	Ecrit	E	01:00	N	
					0.4	Ecrit	E	01:00	N	
Géomorphologie II : les processus de l'érosion	Thierry ROSIQUE	3	1		0.25	CSC1 : Questionnaire en ligne sur MOODLE	E	01:00	N	
					0.25	CSC2 : Questionnaire en ligne sur MOODLE	E	01:00	N	
					0.5	Travail semestriel constitué de différents exercices	A		O	
Géographie politique	Patricia ZANDER	3	1		0.2	Ecrit	E	02:00	N	
					0.4	Dossier	A		N	
					0.4	Ecrit	E	02:00	O	
Géographie économique	Olivier FINANCE	3	1		0.3	Exercice	E	01:00	N	
					0.3	Ecrit	E	01:00	N	
					0.4	Ecrit	E	01:00	O	
<b>Systèmes d'Informations Géographiques ( SIG ) niveau I</b>	Anne PUISSANT	3	1							
Mathématiques appliquées à la géographie		-	1		0.25	Ecrit	E	01:00	O	
					0.25	2 écrits	E	00:15	N	
Source, acquisition et création de données		-	1		0.2	Dossier Grille d'observation	A		O	
					0.3	Projet QGIS	E	02:00	O	
<b>Analyse de données et cartographie II</b>	Alain CLAPPIER	6	2							
Analyse de données II		-	1		0.25	Ecrit	E	01:00	O	
					0.25	2 écrits	E	00:15	N	
Cartographie II		-	1		0.2	Ecrit	E	01:30	O	
					0.15	Exercice	A		N	
					0.15	Exercice	A		N	
Langue disciplinaire	Patricia ZANDER	3	1		0.5	Ecrit anglais	E	02:00	O	
					0.25	Oral d'anglais	O	00:15	N	
					0.25	Oral d'anglais	O	00:15	N	
UE optionnelle S3 (1 parmi 2)		-								
<b>Introduction à la sociologie rurale</b>	Maurice WINTZ	3	1		1	Voir modalités de la composante d'accueil	A		N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
<b>Semestre 4 - Géographie</b>		30								
<b>Biogéographie - Structure des écosystèmes</b>	Claire RAMBEAU	3	1		0.4	Dossier	A		N	
					0.2	Exercice	A		N	
					0.4	Ecrit	E	02:00	O	
<b>Pédologie générale</b>	Damien ERTLEN	3	1							
Pédologie générale		-	1		0.4	Exercice	A		N	
					0.2	QCM en cours	E	00:20	N	
					0.4	Ecrit	E	01:00	O	
<b>Territoire, environnement et gestion I</b>	Olivier FINANCE	3	1		0.5	Ecrit	E	03:00	O	
					0.5	2 exercices	A		N	
<b>Géographie sociale et critique contemporaine</b>	Patricia ZANDER	3	1		0.3	Ecrit Introduction à la géographie sociale	E	02:00	N	
					0.3	Dossier Géographie culturelle et sociale (France)	A		N	
					0.4	Ecrit	E	02:00	O	
<b>Introduction à la géographie urbaine</b>	Geraldine DJAMENT	3	1		0.3	Plan de dissertation TD	E	03:00	N	
					0.4	Plan de dissertation	E	03:00	O	
					0.3	Plan de dissertation TD	E	03:00	N	
<b>Analyse régionale comparée</b>	Fabien PAULUS	3	1		0.25	Devoir à la maison	A		N	
					0.25	Exercice	E	02:00	N	
					0.5	Ecrit	E	02:00	O	
<b>Projet tutoré II : Approche géographique régionale</b>	Thierry ROSIQUE	6	2		0.5	Dossier	A		O	
					0.1	QCM contrôle	A		N	
					0.2	Soutenance	O	00:20	O	
					0.2	Exposé sur le terrain	A		N	
<b>Langue vivante LANSAD</b>	Sabine ROTHE	3	1		0.5	Dossier individuel Ecrit	A		N	
					0.5	Projet de groupe	O	00:02	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Fin de semestre : évaluation du travail réalisé Fin de semestre : évaluation du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme d'un portefeuille de travail, avec note	A		N	
					0	Mi-semester : travail écrit documenté Mi-semester : travail écrit documenté lié à la thématique étudiée du projet de groupe => évaluation avec note indicative et/ou retour critérié	A		N	
Allemand -S4 licence		-	1		1	Fin de semestre : présentation/ interaction orale Fin de semestre : présentation/ interaction orale sur le projet de groupe qui peut être remplacé par un projet individuel dans certains cas, avec note	O	00:10	N	
					1	Fin de semestre : évaluation du travail réalisé Fin de semestre : évaluation du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme d'un portefeuille de travail, avec note	A		N	
					0	Mi-semester : travail écrit documenté Mi-semester : travail écrit documenté lié à la thématique étudiée du projet de groupe => évaluation avec note indicative et/ou retour critérié	E		N	
Allemand débutant 1 semestre pair		-	1		1	Un écrit Un écrit sur table au cours du semestre	E	00:30	N	
					1	Un oral Un oral au cours du semestre	O	00:10	N	
					1	Compréhension orale et écrite Compréhension orale et écrite sur table au cours du semestre	E	00:30	N	
Allemand débutant 2 - Semestre pair		-	1		1	Un écrit Un écrit sur table au cours du semestre	E	00:30	N	
					1	Un oral Un oral au cours du semestre	O	00:10	N	
					1	Compréhension orale et écrite Compréhension orale et écrite sur table au cours du semestre	E	00:30	N	
UE optionnelle S4 (1 parmi 4)		-								
<b>Sociologie urbaine</b>	Isabelle HAJEK	3	1		1	Voir modalités de la composante d'accueil	A		N	
<b>Sensibilisation aux métiers de l'enseignement</b>		3	1		1	Voir modalités de la composante d'accueil	A		N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Nouvelles UE d'autres disciplines		3	1		1	Voir modalités de la composante d'accueil	A		N	

Document intermédiaire

Responsable(s) : Kenji Fujiki

## Dérogations et alinéas additionnels

### Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- **Aménagement des horaires d'enseignement :**

Selon les contraintes d'emploi du temps liées à sa situation, l'étudiant.e est prioritaire dans le choix du groupe de TD.

Dans le cas de la répétition d'un cours (cas pour les CI), l'étudiant.e est prioritaire dans le groupe de suivi du cours en fonction de ses contraintes d'emploi du temps liées à sa situation.

L'étudiant.e bénéficie du même accès que les autres aux enseignements en ligne / au format hybride

(D) 

- **Dispense d'assiduité :**

Selon les contraintes d'emploi du temps liées à sa situation, l'étudiant.e bénéficie d'une dispense d'assiduité.

- **Attribution d'un régime long d'études :**

Selon les spécificités de sa situation, l'étudiant.e bénéficie d'un étalement des études.

- **Dispense de contrôle continu**

L'étudiant.e bénéficie d'une dispense totale ou partielle du contrôle continu selon sa situation.

- **Sessions spéciales d'examen**

La formation n'intègre pas de session spéciale d'examen.

- **Régime spécifique de conservation des notes**

La formation ne propose pas de régime spécifique de conservation des notes au niveau des matières.

Motif de la dérogation : La formation ne déroge à aucun de ces aménagements.

### Nombre d'évaluations par UE

(D) A l'exception des UE qui contiennent des Epreuves Sans Convocation, un minimum de trois notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre les évaluations.

Motif de la dérogation : Les étudiants sont bien évalués sur 3 épreuves ou plus, mais les épreuves de CSC sont moyennées et le détail des épreuves n'est pas modélisé. Cette disposition a été validée par la CFVU tout au long de l'accréditation en cours et nous souhaitons la conserver pour cette dernière année

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
<b>Politiques de l'aménagement et acteurs 1</b>										
Concepts et démarches en aménagement	Kenji FUJIKI	6	2		0.1	Oral	O	00:10	N	
					0.25	Ecrit	E	02:00	O	
Les politiques d'aménagement et leurs effets en France		-	1		0.1	Dossier	A		N	
					0.25	Ecrit	E	02:00	O	
Collectivités et institutions		-	1		0.3	Ecrit	E	01:00	N	
<b>Planification et foncier</b>										
Eliane PROPECK										
Documents de planification		-	1		0.35	Oral	O	00:20	N	
Aménagement et foncier		-	1		0.35	Oral	O	00:20	N	
<b>Méthodes - outils 1</b>										
Christophe ENAUX										
Acquisition de données et traitement SIG		-	1		0.25	Dossier	A		N	
					0.25	Exercice sur ordinateur	A	01:30	O	
Techniques d'enquête, approches qualitatives et quantitatives		-	1		0.25	EXERCICE	A		N	
					0.25	ECRIT	E	01:00	O	
<b>Langues S5</b>										
Sabine ROTHE										
Anglais - S5 licence		-	1		1	A mi-semestre une production orale ou écrite Au plus tard à mi-semestre et en lien avec le même dossier thématique production orale de type débat ou une production écrite type synthèse (au choix de l'étudiant) avec note définitive.	A		N	
					1	En fin de semestre une production orale ou écrite En fin de semestre et en lien avec le même dossier thématique production orale de type débat ou une production écrite type synthèse (au choix de l'étudiant) avec note définitive.	A		N	

Document Inter-médiaire

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
1	Fin de semestre : production écrite type synthèse En fin de semestre et en lien avec un dossier thématique constitué par l'enseignant sur une 2ème thématique, une production écrite de type synthèse avec note définitive.	A		N						
1	Fin de semestre : production orale type débat En fin de semestre et en lien avec un dossier thématique constitué par l'enseignant sur cette 2ème nouvelle thématique, une production orale de type débat avec note définitive.	A		N						
0	A mi-semester : une production orale de type débat A mi-semester au plus tard et en lien avec le même dossier thématique constitué par l'enseignant, une production orale de type débat avec note indicative et retour critérié.	A		N						
Allemand débutant 1 semestre impair		-	1		1	Un oral Un oral au cours du semestre.	O	00:10	N	
					1	Un écrit Un écrit sur table au cours du semestre.	E	00:30	N	
					1	Compréhension orale et écrite Compréhension orale et écrite sur table au cours du semestre.	E	00:30	N	
Allemand débutant 2 - semestre impair		-	1							
<b>Environnement / risques</b>	Pierre KASTENDEUCH	9	3							
Aléas, changements climatiques et leurs impacts		-	1		0.2	Exercice	A		N	
Risques naturels et leurs aménagements		-	1		0.2	Ecrit	E	01:00	O	
Fonctionnement et gestion des milieux naturels		-	1		0.2	Exercice	A		O	
Environnement en milieu urbain		-			0.2	Ecrit	E	01:00	O	
Compléments thématiques et ouverture pluridisciplinaire S5 (2 UE parmi 5)		-	1							
<b>Géographie politique</b>	Patricia ZANDER	3	1		0.2	Ecrit	E	02:00	N	
					0.4	Dossier	A		N	
					0.4	Ecrit	E	02:00	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					0.3	Ecrit	E	01:00	N	
					0.4	Ecrit	E	01:00	O	
<b>Territoires, environnement et gestion II</b>	Damien ERTLEN	3	1		0.5	Ecrit	E	02:00	O	
					0.5	2 exercices	E	01:00	N	
<b>Systèmes et modèles spatiaux</b>	Fabien PAULUS	3	1		0.4	Ecrit	E	02:00	O	
					0.3	Ecrit maison	A		N	
					0.3	Oral	O	00:10	N	
<b>Autre (économie, sociologie, histoire, droit)</b>		3	1							
Dynamiques urbaines contemporaines		-	1		2	Ecrit	E	02:00	N	
<b>Semestre 6 - Aménagement du territoire</b>		30	1							
<b>Politiques de l'aménagement et acteurs 2</b>	Geraldine DJAMENT	6	2							
Les politiques d'aménagement en Europe et dans le monde		-	1		0.3	Ecrit	E	03:00	O	
Droit de l'Aménagement		-	1		0.25	Ecrit	E	01:00	N	
Techno-structure de l'aménagement et de l'urbanisme		-	1		0.25	Exercice	A	02:00	N	
Acteurs et opération d'urbanisme		-	1		0.2	Rapport	A		N	
<b>Développement local et pratique</b>	Kenji FUJIKI	3	1							
La pratique du développement local		-	1		0.5	Oral	O	00:10	O	
Action locale et complexité territoriale		-	1		0.5	Projet	A		N	
<b>Méthodes - outils 2</b>	Alexis CONESA	6	2							
Cartographie appliquée à l'aménagement		-	1		0.25	Dossier	A		N	
					0.25	Ecrit	E	02:00	O	
Analyses statistiques multivariées		-	1		0.25	Ecrit	E	02:00	O	
					0.25	Exercice	A		N	
<b>Atelier de Terrain</b>	Alexis CONESA	3	1							
Observation urbaine		-	1		0.25	Exercice	A		N	
Stage de terrain		-	1		0.4	Rapport	A		O	
					0.35	Oral	O	00:15	O	
<b>Langues disciplinaires (au choix)</b>	Sabine ROTHE	3	1							
UE5S6 - Allemand		-								
					0.3	Oral	O	00:15	N	
UE5S6 - Anglais		-	1		0.3	Devoir écrit	A		N	
					0.1	1 note de participation	A		N	
					0.3	Ecrit	E	02:00	O	
<b>Ouverture pluridisciplinaire</b>	Kenji FUJIKI	6	2							
Architecture, Urbanisme et projet urbain		-	1		0.3	Ecrit	E	02:00	N	
					0.2	Dossier + oral	A		O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Economie et développement régional		-	1		0.25	Ecrit	E	01:00	N	
Territoires, mutations et innovations		-	1		0.25	Dossier	A		O	
<b>Projet professionnel et personnel (PPP)</b>	Kenji FUJIKI	3	1							
PPP : Les métiers de l'aménagement		-	1		0.5	Dossier	A		O	
					0.5	Oral	O	00:15	N	

Document intermédiaire

Responsable(s) : Joanne Hirtzel

## Dérogations et alinéas additionnels

### Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- **Aménagement des horaires d'enseignement :**

Selon les contraintes d'emploi du temps liées à sa situation, l'étudiant.e est prioritaire dans le choix du groupe de TD.

Dans le cas de la répétition d'un cours (cas pour les CI), l'étudiant.e est prioritaire dans le groupe de suivi du cours en fonction de ses contraintes d'emploi du temps liées à sa situation.

L'étudiant.e bénéficie du même accès que les autres aux enseignements en ligne / au format hybride

(D) 

- **Dispense d'assiduité :**

Selon les contraintes d'emploi du temps liées à sa situation, l'étudiant.e bénéficie d'une dispense d'assiduité.

- **Attribution d'un régime long d'études :**

Selon les spécificités de sa situation, l'étudiant.e bénéficie d'un étalement des études.

- **Dispense de contrôle continu**

L'étudiant.e bénéficie d'une dispense totale ou partielle du contrôle continu selon sa situation.

- **Sessions spéciales d'examen**

La formation n'intègre pas de session spéciale d'examen.

- **Régime spécifique de conservation des notes**

La formation ne propose pas de régime spécifique de conservation des notes au niveau des matières.

Motif de la dérogation : La formation ne déroge à aucun de ces aménagements.

### Nombre d'évaluations par UE

(D) A l'exception des UE qui contiennent des Epreuves Sans Convocation, un minimum de trois notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre les évaluations.

Motif de la dérogation : Les étudiants sont bien évalués sur 3 épreuves ou plus, mais les épreuves de CSC sont moyennées et le détail des épreuves n'est pas modélisé. Cette disposition a été validée par la CFVU tout au long de l'accréditation en cours et nous souhaitons la conserver pour cette dernière année

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE obligatoires S5		-								
<b>Projet professionnel personnel- Les différents courants de la géographie humaine et physique-Epistemologie</b>	Damien ERTLEN	3	1		0.5	oral	O	00:15	N	
					0.5	dossier	A		N	
<b>Projet tutoré III</b>	Joanne HIRTZEL	3	1		0.5	Oral	A		O	
					0.25	Ecrit (dossier)	A		N	
					0.25	Ecrit (dossier – retour)	A		N	
<b>Analyse de données et rep. Carto III</b>	Alain CLAPPIER	6	2							
Analyse de données III		-	1		0.25	Ecrit	E	01:00	O	
					0.25	2 écrits	E	00:15	N	
Cartographie III		-	1		0.25	Ecrit	E	02:00	O	
					0.25	Dossier	A		N	
<b>Territoires, environnement et gestion II</b>	Damien ERTLEN	3	1		0.5	Ecrit	E	02:00	O	
					0.5	2 exercices	E	01:00	N	
<b>Les politiques d'aménagement en France</b>	Geraldine DJAMENT	3	1		0.4	Plan détaillé de dissertation CM	E	02:00	O	
					0.3	Plan détaillé de dissertation TD	E	02:00	N	
					0.3	Commentaire de documents	E	02:00	N	
<b>Langue vivante LANSAD</b>	Sabine ROTHE	3	1							
Anglais - S5 licence		-	1		1	A mi-semestre une production orale ou écrite Au plus tard à mi-semestre et en lien avec le même dossier thématique production orale de type débat ou une production écrite type synthèse (au choix de l'étudiant) avec note définitive.	A		N	
					1	En fin de semestre une production orale ou écrite En fin de semestre et en lien avec le même dossier thématique production orale de type débat ou une production écrite type synthèse (au choix de l'étudiant) avec note définitive.	A		N	

Document Inter Médiaire

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Fin de semestre : production écrite type synthèse En fin de semestre et en lien avec un dossier thématique constitué par l'enseignant sur une 2ème thématique, une production écrite de type synthèse avec note définitive.	A		N	
					1	Fin de semestre : production orale type débat En fin de semestre et en lien avec un dossier thématique constitué par l'enseignant sur cette 2ème nouvelle thématique, une production orale de type débat avec note définitive.	A		N	
					0	A mi-semester : une production orale de type débat A mi-semester au plus tard et en lien avec le même dossier thématique constitué par l'enseignant, une production orale de type débat avec note indicative et retour critérié.	A		N	
Allemand débutant 1 semestre impair		-	1		1	Un oral Un oral au cours du semestre.	O	00:10	N	
					1	Un écrit Un écrit sur table au cours du semestre.	E	00:30	N	
					1	Compréhension orale et écrite Compréhension orale et écrite sur table au cours du semestre.	E	00:30	N	
Allemand débutant 2 - semestre impair		-	1							
UE optionnelles GEO S5 (2 parmi 4)		-								
Climatologie- Topoclimatologie	Pierre KASTENDEUCH	3	1		0.4	Ecrit	E	01:00	O	
					0.35	Ecrit	E	01:00	N	
					0.25	Ecrit	E	01:00	N	
Systèmes et modèles spatiaux	Fabien PAULUS	3	1		0.4	Ecrit	E	02:00	O	
					0.3	Ecrit maison	A		N	
					0.3	Oral	O	00:10	N	
Histoire de l'urbanisme	Geraldine DJAMENT	3	1		0.5	Dissertation CM	E	03:00	O	
					0.3	Commentaire de documents TD	E	02:00	N	
					0.2	Dossier	A		N	
Projet interdisciplinaire en Géoarchéologie	Damien ERTLEN	3	1		0.4	dossier	A	01:00	O	
					0.3	Oral	O	00:15	N	
					0.3	Exercice	E	01:00	N	
Autres UE optionnelles S5 (1 parmi 3)		-								

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
<b>Histoire</b>		3	1							
Histoire - Cours thématique - S3		-	1		1	Ecrit : Composition (sujet transversal ou tirage au sort parmi des sujets correspondants à chaque période étudiée)	E	02:00	N	
<b>Nouvelles UE d'autres disciplines</b>		3	1		1	Voir les MECC des composantes porteuses	A		N	
<b>Semestre 6 - Géographie</b>		30								
UE obligatoires S6		-								
<b>Projet tutoré III</b>	Joanne HIRTZEL	6	2		0.4	Oral	O	00:15	O	
					0.2	Dossier intermédiaire	A		N	
					0.4	Dossier final	A		N	
<b>SIG II Initiation à l'analyse spatiale</b>	Anne PUISSANT	3	1		0.3	Exercice	A		N	
					0.5	Exercice	A		O	
					0.2	Ecrit	E	01:00	N	
<b>Initiation à la télédétection</b>	Pierre-Alexis HERRAULT	3	1		0.4	Ecrit	E	01:30	O	
					0.2	Exercice	A		N	
					0.4	Dossier	A		N	
<b>Langue disciplinaire anglais-allemand</b>		3	1		0.5	Ecrit	E	02:00	O	
					0.5	2 exercices	A		N	
<b>Ressources, territoires et mondialisation</b>	Patricia ZANDER	3	1		0.5	Ecrit	E	02:00	O	
					0.2	Oral	O	00:15	N	
					0.3	Dossier	A		N	
Bloc d'UE optionnelles-Geo physique S6 (12 ECTS)		-								
<b>Géomorphologie III: géomorphologie quantitative, systèmes morphogénétiques et aléas naturels</b>	Thierry ROSIQUE	3	1		0.4	Ecrit	E	02:00	O	
					0.4	2 exercices	E	01:30	N	
					0.2	1 exercice à domicile	A		N	
<b>Biogéographie appliquée</b>	Claire RAMBEAU	3	1		0.4	Ecrit	E	02:00	O	
					0.4	Dossier	A		N	
					0.2	Exercice	A		N	
<b>Atelier de terrain- physique</b>	Damien ERTLEN	3	1		1	Dossier	A		O	
<b>Hydrologie- Dynamique Fluviale</b>	Carmen DE JONG	3	1		0.5	Ecrit	A		N	
					0.25	Dossier géomorphologie fluviale	A		N	
					0.25	Dossier	A		O	
Bloc d'UE optionnelles-Geo humaine S6 (12 ECTS)		-								
<b>Réseaux et territoires</b>	Paul SALZE	3	1		0.4	Ecrit	E	01:30	O	
					0.3	Ecrit	E	01:00	N	
					0.3	Exercice à domicile	A		N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Accessibilité géographique	Christophe ENAUX	3	1		0.4	2 écrits	E	02:00	N	
					0.3	Exercice	A		N	
					0.3	Exercice	A		N	
Mutations sociales et nouveaux territoires	Patricia ZANDER	3	1		0.4	Ecrit	E	02:00	O	
					0.2	Ecrit	E	01:00	N	
					0.4	Dossier	A		N	
Atelier de terrain- humaine	Joanne HIRTZEL	3	1		1	Dossier	A		O	

Document intermédiaire

## Règles applicables à tous les diplômes LICENCE PRO sélectionnés

### Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires concernant l'étudiant, le paiement des droits et la détermination du statut de l'étudiant.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur [inscriptions.unistra.fr](https://inscriptions.unistra.fr)

Dérogations : 0

### Nombre d'inscription

Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année, dans la limite de six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1<sup>e</sup> année du diplôme.

Dérogations : 0

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du responsable de la formation après consultation de la commission pédagogique, selon une procédure adoptée par le Conseil de composante.

Dérogations : 0

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues de ce décompte.

Dérogations : 0

### Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Dérogations : 0

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Dérogations : 0

### Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Dérogations : 0

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

Dérogations : 1

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.

En cas de refus d'octroi de régime spécial d'études, l'étudiant peut contester cette décision par une demande écrite et motivée déposée auprès de la Direction des études et de la scolarité.

Le contrat pédagogique peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Dérogations : 0

## Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Dérogations : 0

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

Dérogations : 0

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il doit en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.

Dérogations : 0

## Modalités d'accès et de progression en licence

La formation est organisée en année, semestres, et UE, dont certaines constituent des blocs de compétences.

Dérogations : 0

Dans le cadre d'une maquette organisée en blocs de compétences, et exclusivement dans ce cadre, une UE peut être assortie de prérequis pour permettre une progression cohérente de l'étudiant dans le cursus. Un prérequis est un jalon incontournable dans l'acquisition progressive d'une compétence ou d'un bloc de compétences constitutifs du cœur de la formation, et que l'étudiant doit avoir validé pour pouvoir être inscrit pédagogiquement à l'UE concernée.

Dérogations : 0

Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours.

Toutefois un étudiant n'ayant pas validé son année, mais ayant acquis au moins 24 crédits ECTS sur 30 pour chacun des deux semestres, est autorisé à s'inscrire en année supérieure. L'acquisition des éléments en dette dans l'année non validée est prioritaire.

Dérogations : 0

---

Par dérogation aux principes énoncés ci-dessus, l'étudiant n'ayant pas validé son année peut être autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée, et les éléments pédagogiques suivis dans l'année supérieure font l'objet d'un contrat pédagogique signé par le responsable de la formation et par l'étudiant. Dans ce cas, la somme totale en ECTS des UE suivies ne pourra pas, par défaut, excéder 30 ECTS par semestre. Le responsable pédagogique informe le service de scolarité des contrats établis. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant présente obligatoirement le contrat pédagogique signé.

Dérogations : 0

---

En dehors de tout aménagement spécifique par contrat pédagogique, la progression de l'étudiant se fait conformément à la maquette de la formation suivie à concurrence de 30 crédits ECTS pour chaque semestre.

Dérogations : 0

---

Un étudiant ne peut en aucun cas être inscrit en troisième année s'il n'a pas validé la première année de la formation.

Dérogations : 0

### Validation d'acquis

Les commissions pédagogiques (régies par les articles D613-38 et suivants du Code de l'éducation) sont chargées de la validation des acquis. Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.

Dérogations : 0

### Mise en situation professionnelle

La formation propose des mises en situation professionnelle, notamment par le biais d'un stage ou de l'alternance.

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Dérogations : 0

Document Intermédiaire

---

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dérogations : 0

---

Dérogations : 0

### Compensation en licence professionnelle

La formation inclut des UE - blocs de compétences.

Au niveau du semestre, de l'année et du diplôme : Les UE correspondant à des blocs de compétences ne sont pas compensables par d'autres UE.

Dérogations : 0

### Capitalisation en licence professionnelle

Une UE dont la note est supérieure ou égale à 10/20 est validée.

L'acquisition d'une UE emporte celle des crédits européens correspondants. Les éléments constitutifs d'une UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention).

Dérogations : 0

En cas de **redoublement**, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Les mesures transitoires préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant.

Dérogations : 0

### Calcul de la moyenne générale et obtention du diplôme

La moyenne générale obtenue est la moyenne de l'ensemble des notes obtenues aux UE, pondérées par leurs coefficients.

Dérogations : 0

### Jurys

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Dérogations : 0

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre. Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.  
Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Dérogations : 0

### Equivalences et mentions

En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

Dérogations : 0

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Dérogations : 0

L'attribution d'une mention (assez bien : 12/20 ; bien : 14/20 ; très bien : 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue au diplôme. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

Dérogations : 0

### Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Dérogations : 0

### Règle(s) additionnelle(s)

-

Dérogations : 0

## Règles applicables aux diplômes LICENCE PRO en régime ECI

### Evaluation continue intégrale - principes directeurs

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements dont l'objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.

Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

### Organisation de l'évaluation continue intégrale

La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Le planning des évaluations avec convocation (qui doivent être identifiées comme telles dans les modalités d'évaluation de chaque formation) est publié au cours des deux premières semaines du semestre. Si des modifications doivent être apportées au planning de ces évaluations en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles sont communiquées 15 jours avant l'évaluation.

Des évaluations peuvent également être réalisées sans convocation dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps (évaluations en TD et TP, par exemple). Pour ces dernières, des aménagements ou des dérogations sont accordés au profit des étudiants à profil spécifique (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, artistes, étudiants en situation de handicap, etc.)

Dérogations : 0

### Modalités d'évaluation et restitution pédagogique aux étudiants

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

### Nombre d'évaluations par UE

Les évaluations doivent être en nombre suffisant pour respecter le principe de seconde chance. Le nombre global de notes est à apprécier en fonction du nombre d'ECTS et/ou du nombre d'enseignements qui composent l'UE, ainsi que de la nature et de la durée des épreuves.

Aucune note ne contribue pour plus de 50% de la moyenne de l'UE.

Dérogations : 0

Un minimum de trois notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre les évaluations.

Dérogations : 1

### Absence aux épreuves

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

Dérogations : 0

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

Dérogations : 0

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Dérogations : 0

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.

---

En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une), que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Dérogations : 0

---

Une dispense partielle de présence à une épreuve sans convocation peut être accordée à l'étudiant pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Dérogations : 0

---

Document intermédiaire

Responsable(s) :

## Dérogations et alinéas additionnels

### Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- **Aménagement des horaires d'enseignement :**

Selon les contraintes d'emploi du temps liées à sa situation, l'étudiant.e est prioritaire dans le choix du groupe de TD.

Dans le cas de la répétition d'un cours (cas pour les CI), l'étudiant.e est prioritaire dans le groupe de suivi du cours en fonction de ses contraintes d'emploi du temps liées à sa situation.

L'étudiant.e bénéficie du même accès que les autres aux enseignements en ligne / au format hybride

(D) 

- **Dispense d'assiduité :**

Selon les contraintes d'emploi du temps liées à sa situation, l'étudiant.e bénéficie d'une dispense d'assiduité.

- **Attribution d'un régime long d'études :**

Selon les spécificités de sa situation, l'étudiant.e bénéficie d'un étalement des études.

- **Dispense de contrôle continu**

L'étudiant.e bénéficie d'une dispense totale ou partielle du contrôle continu selon sa situation.

- **Sessions spéciales d'examen**

La formation n'intègre pas de session spéciale d'examen.

- **Régime spécifique de conservation des notes**

La formation ne propose pas de régime spécifique de conservation des notes au niveau des matières.

Motif de la dérogation : La formation ne déroge à aucun de ces aménagements.

### Nombre d'évaluations par UE

(D) A l'exception des UE qui contiennent des Epreuves Sans Convocation, un minimum de trois notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre les évaluations.

Motif de la dérogation : Les étudiants sont bien évalués sur 3 épreuves ou plus, mais les épreuves de CSC sont moyennées et le détail des épreuves n'est pas modélisé. Cette disposition a été validée par la CFVU tout au long de l'accréditation en cours et nous souhaitons la conserver pour cette dernière année

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
<b>UE 1 - Apprentissages transversaux - S5</b>										
L'information scientifique et technique : forme et mode de recherche		-	2		1	1 mémoire+1 poster+1 oral	A		O	
Communication scientifique et technique : la soutenance et le poster		-	1		1	Mémoire, poster, soutenance	A	01:00	N	
L'information scientifique et technique : application		-	1		1	mémoire	A	01:00	N	
Anglais- L pro semestre impair		-	1		1	Au fil de l'eau : interaction orale ou production Au fil de l'eau : la même interaction orale ou production écrite que la première améliorée grâce au feedback critérié et à un travail de remédiation discuté avec l'enseignant. Avec note définitive.	A		N	
					0	Mi-semester au plus tard : Au choix A mi-semester au plus tard : au choix de l'étudiant, interaction orale ou production écrite sur un sujet de son choix, évaluée à partir d'une grille critériée, avec note indicative.	A		N	
					1	Fin de semestre : au choix Interaction orale ou production écrite sur un autre sujet de son choix, évaluée à partir d'une grille critérié, avec note définitive.	A		N	
<b>UE 2 - Gestion intégrée de l'eau - S5</b>		15	5		0.17	1 écrit	E	02:00	O	
					0.08	1 écrit	E	02:00	O	
					0.08	1 rapport	A		N	
					0.17	1 écrit	E	02:00	O	
					0.17	1 écrit	E	02:00	O	
					0.33	1 écrit sure les 4 matières de l'UE	E	03:00	O	
Approche directive - Cadre		-								
Hydrologie, cycle de l'eau et métrologie dans le domaine de l'eau		-								
Ecologie générale, hydrobiologie, cycles biogéochimiques et indicateurs biologiques, application DCE		-								
Biosurveillance de l'environnement		-								
Hydraulique générale, en charge, à surface libre		-								
Hydraulique en milieu poreux		-								
<b>UE 3 - Outils méthodologiques - S5</b>		9	3		0.17	Epreuve sur informatique/DAO	E	02:00	O	
					0.17	Epreuve sur informatique	E	02:00	O	
					0.33	1 oral	O	15:00	N	
					0.33	1 devoir sur table	E	02:00	N	
Rappels : Windows, réseau, internet		-								
DAO et SIG		-								

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Institutions et groupes de pression		-								
Droit (général, rural, environnement)		-								
Méthodologie environnementale		-								
Projet professionnel personnel		-								
Préparation au stage		-								
Communication et animation, puis management par projet		-								
<b>Semestre 6 - LP PEGEUR</b>	<i>Philippe SESSIECO</i>	<b>30</b>								
<b>UE 4 - Hydraulique urbaine - S6</b>		9	3		0.11	1 écrit	E	02:00	O	
					0.11	1 projet	A		O	
					0.07	1 écrit	E	02:00	O	
					0.07	1 QCM	E	01:00	O	
					0.07	1 projet (rapport, soutenance)	A		N	
					0.22	1 projet (rapport, soutenance)	A		O	
					0.33	Tout le contenu de l'UE	E	03:00	N	
Traitement des eaux potables		-								
Conception des réseaux d'AEP		-								
TP d'hydraulique en charge et à surface libre		-								
Instrumentation et exploitation		-								
Initiation à la modélisation sous Porteau		-								
Projet réseaux AEP (diagnostic + solution)		-								
Projet "approche territoriale"		-								
Mise en place d'une approche pluviale globale		-								
Assainissement individuel et prétraitements		-								
Process d'épuration et gestion des boues		-								
Conception des réseaux d'assainissement et approche globale		-								
TP de réseaux d'assainissement sur modèle réduit		-								
Dispositions constructives		-								
Etude-diagnostic et autosurveillance		-								
Métrologie		-								
Automatismes		-								
Electrotechnique		-								
Vieillessement et réhabilitation des réseaux		-								
Initiation à la modélisation sous Canoe (modélisation des réseaux d'assainissement)		-								
Projet "Réseaux assainissement" suite		-								

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Etude-diagnostic		-								
<b>UE 5 - Projet tutoré - S6</b>		9	3		1	Mémoire+Soutenance+Evaluation Evaluation du stage par le tuteur	A		N	
UE 6 - Stage - S6		12	4		1	Mémoire+Soutenance+Evaluation Evaluation du stage par le tuteur	A		N	

Document intermédiaire

# Modalités d'Évaluation des Connaissances et des Compétences

Année universitaire 2023/2024

Faculté de géographie et d'aménagement

## Critères d'édition

Utilisateur : Clémentine BOURGEOIS

Objectif : Relecture

Modèle : A

Date : 26/05/2023

Règles standards : Avec

Références : Sans

## Formation

## Dates de validation

Master 1 Urbanisme et aménagement	Conseil de composante : 16/05/2023	CFVU : Non
Master 2 : Urbanisme et aménagement - Aménagement, urbanisme, développement des territoires	Conseil de composante : 16/05/2023	CFVU : Non
Master 2 : Urbanisme et aménagement - Architecture, structures et projets urbains	Conseil de composante : 16/05/2023	CFVU : Non
Master 1: Géographie, aménagement, environnement, développement - Fonctionnement et gestion de l'environnement urbain	Conseil de composante : 16/05/2023	CFVU : Non
Master 1 Géographie, Aménagement, Environnement, Développement - Fonctionnement et gestion des environnements ruraux et naturels	Conseil de composante : 16/05/2023	CFVU : Non
Master 1 Observation de la terre et géomatique (OTG)	Conseil de composante : 16/05/2023	CFVU : Non
Master 2 : Géographie, aménagement, Environnement, développement - Fonctionnement et gestion de l'environnement urbain	Conseil de composante : 16/05/2023	CFVU : Non
Master 2: Géographie, Aménagement, Environnement, Développement - Fonctionnement et gestion des environnements ruraux et naturels	Conseil de composante : 16/05/2023	CFVU : Non

Master 2 Observatoire de la terre et  
géomatique (OTG)

Conseil de composante : 16/05/2023 CFVU : Non

## MASTER

### Règles applicables à tous les diplômes MASTER sélectionnés

#### Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires concernant l'étudiant, le paiement des droits et la détermination du statut de l'étudiant.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur [inscriptions.unistra.fr](https://inscriptions.unistra.fr)

Dérogations : 0

#### Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Dérogations : 0

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Dérogations : 0

#### Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Dérogations : 0

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

Dérogations : 9

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.

En cas de refus d'octroi de régime spécial d'études, l'étudiant peut contester cette décision par une demande écrite et motivée déposée auprès de la Direction des études et de la scolarité.

Le contrat pédagogique peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Dérogations : 0

#### Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.	Dérogations : 0
<p>Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;</li> <li>• un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)</li> </ul> <p>A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés</p>	Dérogations : 0
L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il doit en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.	Dérogations : 0

### Modalités d'accès et de progression en master

<p>L'accès en première année de master est subordonné, le cas échéant, à l'examen des prérequis, des conditions de sélection et des capacités d'accueil déterminées par le conseil d'administration sur proposition de la CFVU. L'admission est prononcée par le président de l'université sur proposition de la commission pédagogique ou du jury compétent.</p>	
<p>La validation de la première année de master donne accès de droit à la seconde année de master dans la même mention à l'Université de Strasbourg.</p>	Dérogations : 0
<p><b>L'étudiant n'ayant pas validé sa première année de master n'est pas autorisé à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année. Il reste exclusivement inscrit dans la première année non validée.</b></p>	Dérogations : 0
<p>Deux inscriptions sont autorisées en première année de Master. La limitation à deux inscriptions n'est pas opposable aux étudiants qui, ayant obtenu un Master, souhaitent acquérir des compétences complémentaires dans d'autres Masters accrédités. Lorsqu'un étudiant est déclaré ajourné au Master, le jury de Master peut l'autoriser à se réinscrire en deuxième année de Master.</p>	

### Validation d'acquis

<p>Les commissions pédagogiques (régies par les articles D613-38 et suivants du Code de l'éducation) sont chargées de la validation des acquis. Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.</p>	Dérogations : 0
--	-----------------

### Mise en situation professionnelle

<p>La formation propose des mises en situation professionnelle, notamment par le biais d'un stage ou de l'alternance.</p>	
---	--

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Déroghations : 0

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

Déroghations : 0

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Déroghations : 0

### Mémoire de recherche ou rapport de stage en master

Le jury devant lequel le stage de recherche ou un mémoire de recherche est présenté doit comporter au moins un membre habilité à diriger des recherches.

Déroghations : 0

### Compensation à l'UE

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Déroghations : 0

### Compensation en master et obtention du diplôme

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles.

Déroghations : 0

Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études et au niveau du diplôme : les notes des semestres du Master ne se compensent pas entre elles.

Déroghations : 0

## Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants.  
Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Dérogations : 0

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Dérogations : 0

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention ou parcours).

Dérogations : 0

En cas de **redoublement**, et/ou de **modification du diplôme**, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Dérogations : 0

## Calcul de la moyenne générale

La moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des quatre semestres, sans pondération des semestres.

Dérogations : 0

## Jurys

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Dérogations : 0

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre. Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.  
Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Dérogations : 0

## Equivalences et mentions

En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

Dérogations : 0

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Dérogations : 0

L'attribution d'une mention (assez bien : 12/20 ; bien : 14/20 ; très bien : 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue au diplôme. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

Dérogations : 0

## Diplôme intermédiaire de maîtrise

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur la réussite à chacun des deux premiers semestres du Master. Les semestres ne se compensent pas entre eux.

Dérogations : 0

La note de Maîtrise est la moyenne des notes des deux premiers semestres du Master, sans pondération des semestres.

## Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Dérogations : 0

### Règle(s) additionnelle(s)

-

Dérogations : 0

## Règles applicables aux diplômes MASTER en régime CC/CT

### Session de rattrapage

Une session de rattrapage peut être organisée.

La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Elle intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Dérogations : 0

### Organisation des épreuves

Lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu intervient au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre.

Dérogations : 0

### Anonymat des épreuves

Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Dérogations : 0

### Absence aux épreuves

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle terminal, l'étudiant est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs. La défaillance n'est pas compensable.

Toutefois, une épreuve de remplacement peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas, en particulier dans les circonstances suivantes:

- convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation est déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès de leur service de scolarité.
- empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original présenté au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Dérogations : 0

Des dispositions particulières peuvent être appliquées aux étudiants à profil spécifique.

---

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant est sanctionné par un zéro à cette épreuve. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu et que l'étudiant est absent à toutes ces épreuves sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs. Une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée à l'étudiant pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès de son service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu au plus tard dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un justificatif original est recevable. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Dérogations : 0

---

Toute absence à l'épreuve de remplacement ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

### **Epreuves de la session de rattrapage (CC/CT)**

Lorsqu'est organisée une session de rattrapage, elle comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première.

Dérogations : 3

### **Report de note de la session principale à la session de rattrapage**

Lorsqu'est organisée une session de rattrapage, les notes supérieures ou égales à 10/20 des épreuves d'une UE non validée sont reportées de la session principale à la session de rattrapage, sans possibilité de renonciation.

Dérogations : 0

## **Règles applicables aux diplômes MASTER en régime ECI**

### **Evaluation continue intégrale - principes directeurs**

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements dont l'objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.

Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

### **Organisation de l'évaluation continue intégrale**

La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Le planning des évaluations avec convocation (qui doivent être identifiées comme telles dans les modalités d'évaluation de chaque formation) est publié au cours des deux premières semaines du semestre. Si des modifications doivent être apportées au planning de ces évaluations en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles sont communiquées 15 jours avant l'évaluation.

Des évaluations peuvent également être réalisées sans convocation dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps (évaluations en TD et TP, par exemple). Pour ces dernières, des aménagements ou des dérogations sont accordés au profit des étudiants à profil spécifique (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, artistes, étudiants en situation de handicap, etc.)

Dérogations : 0

### **Modalités d'évaluation et restitution pédagogique aux étudiants**

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

---

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

---

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

---

### Nombre d'évaluations par UE

Les évaluations doivent être en nombre suffisant pour respecter le principe de seconde chance. Le nombre global de notes est à apprécier en fonction du nombre d'ECTS et/ou du nombre d'enseignements qui composent l'UE, ainsi que de la nature et de la durée des épreuves.

Aucune note ne contribue pour plus de 50% de la moyenne de l'UE.

Dérogations : 0

Un minimum de trois notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre les évaluations.

Dérogations : 6

### Absence aux épreuves

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

Dérogations : 0

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

Dérogations : 0

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.

Dérogations : 0

---

En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une), que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Dérogations : 0

---

Une dispense partielle de présence à une épreuve sans convocation peut être accordée à l'étudiant pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Dérogations : 0

---

Document intermédiaire

Responsable(s) : Alexis Conesa

## Dérogations et alinéas additionnels

### Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- **Aménagement des horaires d'enseignement :**

Selon les contraintes d'emploi du temps liées à sa situation, l'étudiant.e est prioritaire dans le choix du groupe de TD.

Dans le cas de la répétition d'un cours (cas pour les CI), l'étudiant.e est prioritaire dans le groupe de suivi du cours en fonction de ses contraintes d'emploi du temps liées à sa situation.

(D) L'étudiant.e bénéficie du même accès que les autres aux enseignements en ligne / au format hybride

- **Dispense d'assiduité :**

Selon les contraintes d'emploi du temps liées à sa situation, l'étudiant.e bénéficie d'une dispense d'assiduité.

- **Attribution d'un régime long d'études :**

Selon les spécificités de sa situation, l'étudiant.e bénéficie d'un étalement des études.

- **Dispense de contrôle continu**

L'étudiant.e bénéficie d'une dispense totale ou partielle du contrôle continu selon sa situation.

- **Régime spécifique de conservation des notes**

La formation ne propose pas de régime spécifique de conservation des notes au niveau des matières.

**Motif de la dérogation : Sessions spéciales d'examen** Cette formation n'est pas soumise au régime de l'ECI.

### Epreuves de la session de rattrapage (CC/CT)

(D) Les modalités de la session de rattrapage peuvent être différentes des modalités de la session principale

**Motif de la dérogation : Les modalités de la session 1 étant collectives et dépendantes d'un partenaire extra-universitaire, elles ne peuvent être reproduites à l'identique en session 2.**

Document intermédiaire

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
<b>Semestre 1 : Urbanisme et aménagement</b>		30																	
<b>Atelier de diagnostic</b>	Dominique BADARIOTTI	6	2																
Le diagnostic de territoire		-																	
Atelier "Diagnostic" : Approches de l'espace et aménagement		-	1		0.3	Oral	O	00:30	CT			1	Oral	O	00:30				
					0.7	Rapport	A		CT										
<b>Production de l'espace urbain</b>	Alexis CONESA	3	1																
Projet Urbain - Programmation		-	1		1	Dossier	A		CT			1	Oral	O	00:30				
Techniques interactionnelles de conduite de projet		-																	
<b>Méthodes, outils et données d'étude et de recherche</b>	Christophe ENAUX	6	2																
Approche critique des sources de l'aménageur		-																	
Méthodes de dessin spatialisé (Autocad)		-	1		0.4	Exercice écrit	E	01:30	CT			1	Exercice écrit	E					
Outil de visualisation en 3D (SketchUp)		-																	
Recherche de données et traitements SIG		-	1		0.3	Exercice	A		CC										
					0.3	Exercice	A		CC										
Procédures d'aménagement		-																	
<b>Langues disciplinaires</b>	Carmen DE JONG	3	1																
Responsable Management Case Studies		-	1		1	Selon modalités LANSAD	A		CC										
Europäischen Städte von Morgen		-	1		1	Exposé	A		CC			1	Exposé	A					
Ue optionnelle (4 parmi 5)		-																	
<b>Habitat et politique de la ville</b>	Alexis CONESA	3	1																
La politique de l'habitat dans le PLU		-	1		0.5	Ecrit	E	02:00	CT			1	Ecrit	E	02:00				
La rénovation urbaine		-	1		0.5	Ecrit	E	01:30	CT										
Les politiques de l'habitat et leurs dispositifs opérationnels		-																	
<b>Ville et développement durable</b>	Kenji FUJIKI	3	1																
Architecture et urbanisme écologiques		-	1		0.4	Exercice	A		CC										
Ville durable		-	1		0.6	Ecrit	E	02:00	CT			1	Ecrit	E	02:00				
<b>Dynamiques sociales du territoire</b>	Michel KOEBEL	3	1																
Habitat participatif		-	1		0.33	Exercice	A		CC										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Participation des habitants		-
Sociologie du territoire		-																	
<b>Transports et mobilités</b>	Pierre FIERLING	3	1																
Mobilité et aménagement		-	1		0.6	Ecrit	E	01:30	CT			1	Ecrit	E	01:30				
Transports, mobilités et jeu d'acteurs		-	1		0.4	Fiche de synthèse	A		CC										
<b>Libre</b>	Dominique BADARIOTTI	3	1																
<b>Semestre 2: Urbanisme et aménagement</b>		30																	
Semestre 2 : Stage professionnel tutoré	Alexis CONESA	30	1		0.75	Rapport	A		CT			0.75	Rapport	A					
					0.25	Soutenance	A		CT			0.25	Soutenance	A					

Document interne confidentiel

## Dérogations et alinéas additionnels

### Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- **Aménagement des horaires d'enseignement :**

Selon les contraintes d'emploi du temps liées à sa situation, l'étudiant.e est prioritaire dans le choix du groupe de TD.

Dans le cas de la répétition d'un cours (cas pour les CI), l'étudiant.e est prioritaire dans le groupe de suivi du cours en fonction de ses contraintes d'emploi du temps liées à sa situation.

(D) L'étudiant.e bénéficie du même accès que les autres aux enseignements en ligne / au format hybride

- **Dispense d'assiduité :**

Selon les contraintes d'emploi du temps liées à sa situation, l'étudiant.e bénéficie d'une dispense d'assiduité.

- **Attribution d'un régime long d'études :**

Selon les spécificités de sa situation, l'étudiant.e bénéficie d'un étalement des études.

- **Dispense de contrôle continu**

L'étudiant.e bénéficie d'une dispense totale ou partielle du contrôle continu selon sa situation.

- **Régime spécifique de conservation des notes**

La formation ne propose pas de régime spécifique de conservation des notes au niveau des matières.

**Motif de la dérogation : Sessions spéciales d'examen** Cette formation n'est pas soumise au régime de l'ECI.

### Epreuves de la session de rattrapage (CC/CT)

(D) Les modalités de la session de rattrapage peuvent être différentes des modalités de la session principale

**Motif de la dérogation : Les modalités de la session 1 étant collectives et dépendantes d'un partenaire extra-universitaire, elles ne peuvent être reproduites à l'identique en session 2.**

Document intermédiaire

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
<b>Semestre 3 - Urbanisme et aménagement - Aménagement, urbanisme, développement des territoires</b>																			
<b>Atelier de conduite de projet</b>	Dominique BADARIOTTI	6	2																
Atelier professionnel, Étude de faisabilité / Conduite de projet		-	1		0.7	Rapport	A		CT			1	Oral		O	00:30			
					0.3	Soutenance	A		CT										
<b>Projet urbain et projets innovants</b>	Dominique BADARIOTTI	6	2																
Projet urbain évaluation et approche critique		-	1		0.5	1 oral sur dossier	O	00:30	CC			0.5	Oral		O	00:30			
					0.5						0.5	Écrit L'écrit de cette UE sera organisé à l'intérieur de l'examen de 5h00, où une étude de cas valorisant aussi les enseignements de cette UE sera proposée.		E	01:30				
Management de projet foncier		-	1		0.5	1 écrit de 5h mutualisé entre UE L'écrit de cette UE sera organisé à l'intérieur de l'examen de 5h00, où une étude de cas valorisant aussi les enseignements de cette UE sera proposée.	A		CT			0.5	1 écrit de 5h mutualisé entre UE L'écrit de cette UE sera organisé à l'intérieur de l'examen de 5h00, où une étude de cas valorisant aussi les enseignements de cette UE sera proposée.		A	01:30			
Conduite/chiffrage d'opération		-																	
<b>Méthodes, outils et procédures d'étude et de recherche</b>	Dominique BADARIOTTI	3	1																
SIG appliqué aux risques		-	1		0.5	1 exercice SIG/Téledétection	E	01:00	CC			0.5	1 écrit de 5h mutualisé entre UE L'écrit de cette UE sera organisé à l'intérieur de l'examen de 5h00, où une étude de cas valorisant aussi les enseignements de cette UE sera proposée.		E	01:30			

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Caractérisation des réseaux en mobilité		-
Télétection		-																	
Marchés publics et commande publique / cahier de charges		-																	
Méthodologie de conduite de projets complexes		-																	
Accompagnement à la maîtrise d'ouvrage		-																	
Note de synthèse : méthodologie d'analyse et de rédaction		-																	
Méthodologie d'aide à la décision		-																	
<b>Langues disciplinaires</b>	Carmen DE JONG	3	1																
Allemand		-	1		1	Exposé	A		CC			1	Exposé	A					
Anglais		-	1		1	Selon modalités LANSAD	A		CC			1	Selon modalités LANSAD	A					
Ue optionnelle (4 parmi 5)		-																	
<b>Activités, développement local et dynamiques territoriales</b>	Fabien PAULUS	3	1		1	1 écrit de 5h mutualisé entre UE L'écrit de cette UE sera organisé à l'intérieur de l'examen de 5h00, où une étude de cas valorisant aussi les enseignements de cette UE sera proposée.	E	01:30	CT			1	1 écrit de 5h mutualisé entre UE L'écrit de cette UE sera organisé à l'intérieur de l'examen de 5h00, où une étude de cas valorisant aussi les enseignements de cette UE sera proposée.	E	01:30				
Activités, innovation et dynamiques territoriales		-																	
Cours Ecologie industrielle		-																	
Ecologie industrielle		-																	
Entreprises et territoires		-																	
Exemples Ecologie industrielle		-																	
Gestion de projet de développement local		-																	
Métabolisme territorial		-																	
<b>Transport, mobilité et aménagement</b>	Alexis CONESA	3	1																
Transport publics		-	1		0.33	1 Etude de cas	E	01:30	CC										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage									
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.				
Transports et aménagement du territoire		-	1		0.33	1 devoir à domicile	E	01:30	CC											
Liens transports - mobilité - ville		-	1		0.33	1 écrit de 5h mutualisé entre UE L'écrit de cette UE sera organisé à l'intérieur de l'examen de 5h00, où une étude de cas valorisant aussi les enseignements de cette UE sera proposée.	E	01:30	CT				1	1 écrit de 5h mutualisé entre UE L'écrit de cette UE sera organisé à l'intérieur de l'examen de 5h00, où une étude de cas valorisant aussi les enseignements de cette UE sera proposée.	E	01:30				
<b>Risques, santé et aménagement</b>	Eliane PROPECK	3	1																	
IGH et aménagement des abords		-																		
Risques majeurs, vulnérabilités et territoire		-	1		0.5	1 exercice	E	01:30	CC				1	1 écrit de 5h mutualisé entre UE L'écrit de cette UE sera organisé à l'intérieur de l'examen de 5h00, où une étude de cas valorisant aussi les enseignements de cette UE sera proposée.	E	01:30				
					0.5	1 écrit de 5h mutualisé entre UE L'écrit de cette UE sera organisé à l'intérieur de l'examen de 5h00, où une étude de cas valorisant aussi les enseignements de cette UE sera proposée.	E	01:30	CT											
Risque sanitaire et territoire		-																		
Risques industriels et établissement classé		-																		
<b>Dimensions régionale et européenne de l'aménagement</b>	Dominique BADARIOTTI	3	1																	

Document Intermediaire

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Management de projets européens d'aménagement et de développement	-	1
				0.5	1 écrit de 5h mutualisé entre UE L'écrit de cette UE sera organisé à l'intérieur de l'examen de 5h00, où une étude de cas valorisant aussi les enseignements de cette UE sera proposée.	E	01:30	CT											
Dvt du territoire dans un contexte européen transfrontalier : de l'échelle locale à l'échelle locale à l'échelle régionale		-																	
Ouverture sur l'international		-																	
<b>UE Libre</b>	Alexis CONESA	3	1	1	Selon UE	A		CC											
<b>Semestre 4 : Urbanisme et aménagement - Aménagement, urbanisme, développement des territoires</b>																			
Stage professionnel - Etudiant en formation initiale	Dominique BADARIOTTI	30	10																
Stage professionnel - préparation, suivi et soutenances		-	10	7	Mémoire de fin d'études	A	01:30	CT				7	Mémoire de fin d'études	A	01:30				
				3	Soutenance	A	00:15	CT				3	Soutenance	A	00:15				
Préparation à l'accès au monde professionnel		-																	
Entreprise et territoire		-																	
Aménagement foncier et densité en milieu rural - études de cas		-																	
<b>Apprentissage - Etudiant en alternance</b>	Dominique BADARIOTTI	30	10																
Apprentissage professionnel - Préparation, suivi et soutenances		-	10	7	Mémoire de fin d'études	A	01:30	CT				7	Mémoire de fin d'études	A	01:30				
				3	Soutenance	A	00:15	CT				3	Soutenance	A	00:15				
Préparation à l'accès au monde professionnel		-																	
Entreprise et territoire		-																	
Aménagement foncier et densité en milieu rural - études de cas		-																	

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage								
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Préparation tutorat travail de terrain		-																	
Préparation voyage d'études		-																	
Tutorat travail de terrain		-																	
Voyage d'études		-																	

Document intermédiaire

Responsable(s) :

## Dérogations et alinéas additionnels

### Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- **Aménagement des horaires d'enseignement :**

Selon les contraintes d'emploi du temps liées à sa situation, l'étudiant.e est prioritaire dans le choix du groupe de TD.

Dans le cas de la répétition d'un cours (cas pour les CI), l'étudiant.e est prioritaire dans le groupe de suivi du cours en fonction de ses contraintes d'emploi du temps liées à sa situation.

(D) L'étudiant.e bénéficie du même accès que les autres aux enseignements en ligne / au format hybride

- **Dispense d'assiduité :**

Selon les contraintes d'emploi du temps liées à sa situation, l'étudiant.e bénéficie d'une dispense d'assiduité.

- **Attribution d'un régime long d'études :**

Selon les spécificités de sa situation, l'étudiant.e bénéficie d'un étalement des études.

- **Dispense de contrôle continu**

L'étudiant.e bénéficie d'une dispense totale ou partielle du contrôle continu selon sa situation.

- **Régime spécifique de conservation des notes**

La formation ne propose pas de régime spécifique de conservation des notes au niveau des matières.

**Motif de la dérogation : Sessions spéciales d'examen** Cette formation n'est pas soumise au régime de l'ECI.

### Epreuves de la session de rattrapage (CC/CT)

(D) Les modalités de la session de rattrapage peuvent être différentes des modalités de la session principale

**Motif de la dérogation : Les modalités de la session 1 étant collectives et dépendantes d'un partenaire extra-universitaire, elles ne peuvent être reproduites à l'identique en session 2.**

Document intermédiaire

## Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
<b>Semestre 3 : Urbanisme et aménagement - Architecture, structures et projets urbains</b>		30			1	Selon les modalités de l'INSA	A		CC	
Atelier structure urbaine et processus de projet		9	3							
Approche de la complexité dans le projet urbain		3	1							
Actions urbaines en débat		3	1							
La métropole strasbourgeoise en projet		3	1							
Accompagnement du projet de mémoire ( stage ou recherche)		3	1							
Morphogenèses des espaces urbains		3	1							
Analyse territoriale et compréhension des instruments d'urbanisme		3	1							
Sociétés urbaines, environnement, technologie et politique		3	1							
<b>Semestre 4 : Urbanisme et aménagement - Architecture, structures et projets urbains</b>		30			1	Selon les modalités de l'INSA	A		CC	
Accompagnement du mémoire ( stage ou recherche)		9	3							
Mémoire de stage ou de recherche		18	6							
Soutenance du mémoire		3	1							

Document Inter-médiaire

## Dérogations et alinéas additionnels

### Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- **Aménagement des horaires d'enseignement :**

Selon les contraintes d'emploi du temps liées à sa situation, l'étudiant.e est prioritaire dans le choix du groupe de TD.

Dans le cas de la répétition d'un cours (cas pour les CI), l'étudiant.e est prioritaire dans le groupe de suivi du cours en fonction de ses contraintes d'emploi du temps liées à sa situation.

L'étudiant.e bénéficie du même accès que les autres aux enseignements en ligne / au format hybride

(D) • **Dispense d'assiduité :**

Selon les contraintes d'emploi du temps liées à sa situation, l'étudiant.e bénéficie d'une dispense d'assiduité.

- **Attribution d'un régime long d'études :**

Selon les spécificités de sa situation, l'étudiant.e bénéficie d'un étalement des études.

- **Dispense de contrôle continu**

L'étudiant.e bénéficie d'une dispense totale ou partielle du contrôle continu selon sa situation.

- **Sessions spéciales d'examen**

La formation n'intègre pas de session spéciale d'examen.

- **Régime spécifique de conservation des notes**

La formation ne propose pas de régime spécifique de conservation des notes au niveau des matières.

Motif de la dérogation : La formation ne déroge à aucun de ces aménagements.

### Nombre d'évaluations par UE

Document Intermédiaire

(D) A l'exception des UE qui contiennent des Epreuves Sans Convocation, un minimum de trois notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre les évaluations.

Motif de la dérogation : Au cours du Conseil de Perfectionnement du Master GE (Mention GAED) de janvier 2022, un bilan des actions mises en œuvre, concernait la demande des étudiants de « réduction des épreuves et plus d'épreuves transversales aux UE » (Préconisation 4). Pour mettre en œuvre cette action, le plan d'action a consisté à identifier avec l'équipe pédagogique les UE avec une possibilité de réduction du nombre d'épreuves. Ainsi, le nombre total d'évaluation du Master est passé de 85 / 82 (respectivement parcours FEU / FERN, année 2019-20) à 71 évaluations (parcours FEU et FERN, année 2021-22, diminution de près de 20%) tout en conservant une diversité d'épreuves (Oral, Ecrit, QCM, Dossier, Carte...) et la possibilité pour les étudiants de se rattraper en cas « d'accident » dans une épreuve (minimum deux évaluations par UE de 3 ECTS).  
**Le bilan de cette action a été jugé très satisfaisant par le Conseil de Perfectionnement.**

## Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
<b>Mise à niveau cartographie, géomatique et statistiques</b>										
Systèmes d'Informations Géographiques		-								
Statistiques/ Mathématiques		-								
<b>Introduction à la géographie environnementale</b>	Christophe ENAUX	3	1		0.5	Dossier commun sur toutes les matières de l'UE	A		O	
Histoire et épistémologie de la question environnementale		-								
Concepts de la systématique et dynamique des systèmes		-	1		0.25	Ecrit	E	00:30	N	
Systèmes éco-géographiques		-	1		0.25	Ecrit	E	00:30	N	
<b>Risques et vulnérabilités</b>	Eliane PROPECK	3	1		0.5	Dossier sur toutes les matières de l'UE	A		O	
Concepts, méthodes et approche territoriale		-								
Normalité et extrêmes		-								
Sociologie des risques environnementaux		-								
<b>Analyse spatiale avancée niveau 1</b>	Anne PUISSANT	6	2							
Analyse spatiale et étude de cas ( croissance urbaine et impacts )		-	1		0.35	Dossier thématique (étude de cas) Porte aussi aussi sur les matières	A		O	
Recherche et calcul d'itinéraires dans un réseau de transport		-	1							
Caractérisation de la vulnérabilité et approche du risque		-	1							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Spatialisation		-	1		0.35	Dossier	A		O	
<b>Air, climat et énergie: enjeux de société</b>	Alain CLAPPIER	3	1		0.5	Ecrit sur toutes les matières de l'UE	E	01:00	O	
					0.25	Dossier sur toutes les matières de l'UE	A		N	
					0.25	Oral sur toutes les matières de l'UE	O	00:15	N	
Enjeux énergétiques, pollution de l'air et climat, stratégies de mitigation		-								
<b>Construction, analyse et représentation des données</b>	Christophe ENAUX	3	1		0.4	Ecrit sur toutes les matières de l'UE	E	02:00	N	
Techniques d'enquête		-	1		0.3	Exercice	A		N	
Méthodes de classification		-	1		0.3	Exercice	A		O	
Cartographie		-								
<b>Urbanisation, urbanisme et transport.</b>	Fabien PAULUS	3	1		0.5	Ecrit sur toutes les matières de l'UE	E	02:00	O	
					0.5	Exercice sur toutes les matières de l'UE	A		N	
Systèmes urbains et métropolitains		-								
Urbanisme, transport et politiques		-								
<b>Écosystème urbain</b>	Claire RAMBEAU	3	1		0.5	Rapport sur toutes les matières de l'UE Rapport écologie du paysage	A		N	
					0.5	Oral sur toutes les matières de l'UE	O	00:15	O	
Eau dans la ville		-								
État des sols urbains		-								
Impact des transports et de l'habitat sur l'air		-								
Biodiversité et paysages urbains		-								
<b>Sociosystème urbain</b>	Patricia ZANDER	3	1		0.5	Ecrit sur toutes les matières de l'UE	E	02:00	O	
Processus sociaux		-	1		0.25	Dossier	A		N	
Mobilité résidentielle		-	1		0.25	Ecrit	E	01:00	N	
<b>Langue vivante M1S1</b>	Michele HELD	3	1							
Anglais - S1 Master		-	1		2	En fin de semestre : présentation orale	O	00:15	N	
					1	Au cours du semestre : une activité écrite 250-300 mots à rendre.	A		N	
					1	Au cours du semestre : une activité orale Selon les besoins de l'étudiant, évaluée au fil de l'eau.	A		N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					0	Activité orale Au cours du semestre une activité orale avec note indicative et/ou retour critérié	O	00:10	N	
					1	Activité écrite Au cours du semestre : une activité écrite en lien avec la recherche 250-300 mots, avec note	A		N	
<b>Semestre 2: Fonctionnement et gestion de l'environnement urbain.</b>		30								
<b>Gouvernance territoriale de l'environnement-1</b>	Remi BARBIER	3	1		0.5	QCM sur toutes les matières de l'UE	A	00:30	O	
					0.5	Dossier sur toutes les matières de l'UE	A		N	
Cadre d'analyse de la gouvernance territoriale		-								
Approches thématiques( eau, déchets, nature)		-								
<b>Droit de l'économie de l'environnement</b>	Anne ROZAN	3	1		0.5	Ecrit	E	01:00	O	
Droit de l'environnement		-	1		0.25	Exercice	E	01:00	N	
Économie de l'environnement		-	1		0.25	Exercice	E	00:15	N	
<b>Méthodologie de projet et recherche-1</b>	Fabien PAULUS	3	1							
Rapport et mémoire		-								
Recherche documentaire		-	1		0.5	Dossier	A		O	
Séminaires ( 2 fiches séminaires)		-								
Dossier diagnostic sur des thématiques environnementales		-	1		0.5	Dossier collectif	A		O	
<b>Mémoire d'étude ou de recherche</b>	Christophe ENAUX	9	3		0.7	Mémoire	A		O	
					0.3	Oral sur Mémoire	O	00:20	O	
Stage et mémoire-1		-								
<b>Mobilités urbaines-1</b>	Christophe ENAUX	3	1							
Mobilités quotidiennes		-	1		0.5	Exercice	A		O	
Modélisation du trafic		-	1		0.5	Exercice	A		O	
<b>Air, climat et énergie - 1 : processus et modélisation</b>	Nadege LEONARD	3	1		0.5	QCM sur toutes les matières de l'UE	A		N	
					0.5	Ecrit sur toutes les matières de l'UE	E	02:00	O	
Climat urbain		-								
Pollution de l'air et modélisation		-								
<b>Risque et santé urbaine-1</b>	Wahida KIHAL	3	1		0.2	Ecrit sur toutes les matières de l'UE	E	02:00	O	
Dynamique de la santé urbaine		-	1		0.4	Oral sur dossier	O	00:10	N	
Politiques et acteurs de la santé urbaine		-	1		0.4	1 QCM	E	01:00	N	
<b>Base de données spatialisées</b>	Joanne HIRTZEL	3	1		0.5	Exercice	A		N	
					0.5	Devoir sur table	E	01:00	O	

## Dérogations et alinéas additionnels

### Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- **Aménagement des horaires d'enseignement :**

Selon les contraintes d'emploi du temps liées à sa situation, l'étudiant.e est prioritaire dans le choix du groupe de TD.

Dans le cas de la répétition d'un cours (cas pour les CI), l'étudiant.e est prioritaire dans le groupe de suivi du cours en fonction de ses contraintes d'emploi du temps liées à sa situation.

L'étudiant.e bénéficie du même accès que les autres aux enseignements en ligne / au format hybride

(D) • **Dispense d'assiduité :**

Selon les contraintes d'emploi du temps liées à sa situation, l'étudiant.e bénéficie d'une dispense d'assiduité.

- **Attribution d'un régime long d'études :**

Selon les spécificités de sa situation, l'étudiant.e bénéficie d'un étalement des études.

- **Dispense de contrôle continu**

L'étudiant.e bénéficie d'une dispense totale ou partielle du contrôle continu selon sa situation.

- **Sessions spéciales d'examen**

La formation n'intègre pas de session spéciale d'examen.

- **Régime spécifique de conservation des notes**

La formation ne propose pas de régime spécifique de conservation des notes au niveau des matières.

Motif de la dérogation : La formation ne déroge a aucun de ces aménagements.

### Nombre d'évaluations par UE

Document Intermédiaire

(D) A l'exception des UE qui contiennent des Epreuves Sans Convocation, un minimum de trois notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre les évaluations.

Motif de la dérogation : Au cours du Conseil de Perfectionnement du Master GE (Mention GAED) de janvier 2022, un bilan des actions mises en œuvre, concernait la demande des étudiants de « réduction des épreuves et plus d'épreuves transversales aux UE » (Préconisation 4). Pour mettre en œuvre cette action, le plan d'action a consisté à identifier avec l'équipe pédagogique les UE avec une possibilité de réduction du nombre d'épreuves. Ainsi, le nombre total d'évaluation du Master est passé de 85 / 82 (respectivement parcours FEU / FERN, année 2019-20) à 71 évaluations (parcours FEU et FERN, année 2021-22, diminution de près de 20%) tout en conservant une diversité d'épreuves (Oral, Ecrit, QCM, Dossier, Carte...) et la possibilité pour les étudiants de se rattraper en cas « d'accident » dans une épreuve (minimum deux évaluations par UE de 3 ECTS).  
**Le bilan de cette action a été jugé très satisfaisant par le Conseil de Perfectionnement.**

## Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
<b>Mise à niveau cartographie, géomatique et statistiques</b>		-								
Systèmes d'Informations Géographiques		-								
Statistiques/ Mathématiques		-								
<b>Introduction à la géographie environnementale</b>	Christophe ENAUX	3	1		0.5	Dossier commun sur toutes les matières de l'UE	A		O	
Histoire et épistémologie de la question environnementale		-								
Concepts de la systémique et dynamique des systèmes		-	1		0.25	Ecrit	E	00:30	N	
Systèmes éco-géographiques		-	1		0.25	Ecrit	E	00:30	N	
<b>Risques et vulnérabilités</b>	Eliane PROPECK	3	1		0.5	Dossier sur toutes les matières de l'UE	A		O	
Concepts, méthodes et approche territoriale		-								
Normalité et extrêmes		-								
Sociologie des risques environnementaux		-								
<b>Air, climat et énergie: enjeux de société</b>	Alain CLAPPIER	3	1		0.5	Ecrit sur toutes les matières de l'UE	E	01:00	O	
					0.25	Dossier sur toutes les matières de l'UE	A		N	
					0.25	Oral sur toutes les matières de l'UE	O	00:15	N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
<b>Analyse spatiale avancée niveau 1</b>	Anne PUISSANT	6	2							
Analyse spatiale et étude de cas ( croissance urbaine et impacts )		-	1		0.35	Dossier thématique (étude de cas) Porte aussi sur les matières	A		O	
Recherche et calcul d'itinéraires dans un réseau de transport		-	1							
Caractérisation de la vulnérabilité et approche du risque		-	1							
Géostatistiques		-	1		0.3	QCM sur EC GEOSTATISTIQUES+ étude de cas	A	02:00	N	
Spatialisation		-	1		0.35	Dossier	A		O	
<b>Construction, analyse et représentation des données</b>	Christophe ENAUX	3	1		0.4	Ecrit sur toutes les matières de l'UE	E	02:00	N	
Techniques d'enquête		-	1		0.3	Exercice	A		N	
Méthodes de classification		-	1		0.3	Exercice	A		O	
Cartographie		-								
<b>Langue vivante M1S1</b>	Michele HELD	3	1							
Anglais - S1 Master		-	1		2	En fin de semestre : présentation orale	O	00:15	N	
					1	Au cours du semestre : une activité écrite 250-300 mots à rendre.	A		N	
					1	Au cours du semestre : une activité orale Selon les besoins de l'étudiant, évaluée au fil de l'eau.	A		N	
Allemand -S1 Master		-	1		2	Présentation oral Fin de semestre : présentation orale avec note	O	00:10	N	
					0	Activité orale Au cours du semestre une activité orale avec note indicative et/ou retour critérié	O	00:10	N	
					1	Activité écrite Au cours du semestre : une activité écrite en lien avec la recherche 250-300 mots, avec note	A		N	
<b>Empreinte du passé dans l'expression des paysages.</b>	Thierry ROSIQUE	6	2		0.2	Fiche de lecture sur toutes les matières de l'UE	A		N	
					0.5	Dossier collectif sur toutes les matières de l'UE	A		O	
					0.3	Soutenance orale sur toutes les matières de l'UE Soutenance orale collective	O	00:20	O	
Mises à niveaux géomorphologie, pédologie, archéologie		-								
Quaternaire: approches géomorphologiques et stratigraphiques		-								
Concepts des archivages pédologique et sédimentaire		-								
Sortie de terrain 1 semaine		-								
Séminaires de géoarchéologie		-								

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Les composantes du cycle de l'eau dans les bassins versants		-	1		0.5	1 Fiche de synthèse	A		N	
Dynamique des cours d'eaux périurbains		-								
Mesures expérimentales sur le terrain		-								
<b>Semestre 2: Fonctionnement et gestion des environnements ruraux et naturels.</b>		30	1							
<b>Gouvernance territoriale de l'environnement-1</b>	Remi BARBIER	3	1		0.5	QCM sur toutes les matières de l'UE	A	00:30	O	
Cadre d'analyse de la gouvernance territoriale		-			0.5	Dossier sur toutes les matières de l'UE	A		N	
Approches thématiques( eau, déchets, nature)		-								
<b>Droit de l'économie de l'environnement</b>	Anne ROZAN	3	1		0.5	Ecrit	E	01:00	O	
Droit de l'environnement		-	1		0.25	Exercice	E	01:00	N	
Économie de l'environnement		-	1		0.25	Exercice	E	00:15	N	
<b>Méthodologie de projet et recherche-1</b>	Fabien PAULUS	3	1							
Rapport et mémoire		-								
Recherche documentaire		-	1		0.5	Dossier	A		O	
Séminaires ( 2 fiches séminaires)		-								
Dossier diagnostic sur des thématiques environnementales		-	1		0.5	Dossier collectif	A		O	
<b>Mémoire d'étude ou de recherche</b>	Christophe ENAUX	9	3		0.7	Mémoire	A		O	
Stage et mémoire-1		-			0.3	Oral sur Mémoire	O	00:20	O	
<b>Dynamiques des paysages agraires aux échelles pluriséculaires et pluridécennales</b>	Pierre-Alexis HERRAULT	3	1		0.5	1 projet SIG sur toutes les matières de l'UE	A		N	
Structures agraires: approches de terrain		-			0.5	Oral sur toutes les matières de l'UE	O	00:20	O	
Biodiversité, histoire des milieux remarquables, gestion.		-								
Approches géo historiques : exploitation des documents d'archive		-								
Approches spatialisées et exploitation des documents anciens.		-								
Mini-projet (hors présentiel) + tutorat		-								
<b>Dynamiques des sols et fonctionnement des éco et agro-systèmes.</b>	Claire RAMBEAU	3	1		0.25	Exercice sur toutes les matières de l'UE	A		N	
Fonctionnement physico-chimique des sols (étude de cas)		-			0.25	Exercice sur toutes les matières de l'UE	A		N	
Transferts érosifs et activités agricoles		-			0.5	Ecrit sur toutes les matières de l'UE	E	01:00	O	
Mécaniques des sols/géotechnie et risques induits		-								
Sortie de terrain		-								

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
<b>Transport solide en torrents et rivières: processus, modélisation et gestion</b>	Gilles RIXHON	3	1		0.5	Ecrit	E	02:00	O	
Mesures de terrain (hydrométrie, transport solide...)		-	1		0.5	Dossier	A		N	
Transport solide : processus, mesures, facteurs hydrauliques		-								
Écoulements torrentiels et risques associés		-								
<b>Base de données spatialisées</b>	Joanne HIRTZEL	3	1		0.5	Exercice	A		N	
					0.5	Devoir sur table	E	01:00	O	

Document intermédiaire

## Dérogations et alinéas additionnels

### Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- **Aménagement des horaires d'enseignement :**

Selon les contraintes d'emploi du temps liées à sa situation, l'étudiant.e est prioritaire dans le choix du groupe de TD.

Dans le cas de la répétition d'un cours (cas pour les CI), l'étudiant.e est prioritaire dans le groupe de suivi du cours en fonction de ses contraintes d'emploi du temps liées à sa situation.

L'étudiant.e bénéficie du même accès que les autres aux enseignements en ligne / au format hybride

(D) • **Dispense d'assiduité :**

Selon les contraintes d'emploi du temps liées à sa situation, l'étudiant.e bénéficie d'une dispense d'assiduité.

- **Attribution d'un régime long d'études :**

Selon les spécificités de sa situation, l'étudiant.e bénéficie d'un étalement des études.

- **Dispense de contrôle continu**

L'étudiant.e bénéficie d'une dispense totale ou partielle du contrôle continu selon sa situation.

- **Sessions spéciales d'examen**

La formation n'intègre pas de session spéciale d'examen.

- **Régime spécifique de conservation des notes**

La formation ne propose pas de régime spécifique de conservation des notes au niveau des matières.

Motif de la dérogation : La formation ne déroge à aucun de ces aménagements.

### Nombre d'évaluations par UE

(D) A l'exception des UE qui contiennent des Epreuves Sans Convocation, un minimum de trois notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre les évaluations.

Motif de la dérogation : Les étudiants sont bien évalués sur 3 épreuves ou plus, mais les épreuves de CSC sont moyennées et le détail des épreuves n'est pas modélisé. Cette disposition a été validée par la CFVU tout au long de l'accréditation en cours et nous souhaitons la conserver pour cette dernière année

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
<b>Remise à niveau Télédétection / Géomatique</b>	Alain CLAPPIER	3	1							
UE1S1-Cartographie, SIG		-								
UE1S1- Statistiques/mathématiques		-								
UE1S1-Télédétection		-	1		0.5	Exercice 1 SIG	E	01:00	O	
					0.5	Exercice 2 télédétection	A		N	
<b>Méthodes de fouille de données et de classification</b>	<i>intervenant non défini</i>	3	1		0.5	Ecrit CM global	E	02:00	O	
					0.5	Exercice	A		N	
<b>Analyse spatiale avancée niveau 1</b>	Anne PUISSANT	6	2							
Analyse spatiale et étude de cas ( croissance urbaine et impacts )		-	1		0.35	Dossier thématique (étude de cas) Porte aussi sur les matières	A		O	
Recherche et calcul d'itinéraires dans un réseau de transport		-	1							
Caractérisation de la vulnérabilité et approche du risque		-	1							
Géostatistiques		-	1		0.3	QCM sur EC GEOSTATISTIQUES+ étude de cas	A	02:00	N	
Spatialisation		-	1		0.35	Dossier	A		O	
<b>Environnement de programmation et programmation niveau 1 (initiation à python)</b>	Soufyane REGRAGUI	3	1		0.4	Ecrit CM global	E	02:00	O	
					0.3	Exercice 1	A	01:00	N	
					0.3	Exercice 2	E	01:00	N	
<b>Bases physiques en traitement du signal</b>	Pierre-Alexis HERRAULT	3	1		0.5	Ecrit CM global	E	02:00	O	
					0.5	Dossier exploitation de variables biophysiques	A		N	
<b>Topographie et GPS</b>	Aline DEPREZ	3	1		0.5	Ecrit CM global	E	02:00	O	
					0.5	Exercice 1 (mesures)	A	01:00	N	
<b>Information géographique : concepts, sources et qualité</b>	Pierre-Alexis HERRAULT	3	1		0.5	Dossier carte interactive	A	02:00	O	
					0.5	Diagnostic contrôle qualité	A		N	
<b>UE8S1- Langue (CRL)</b>	Sabine ROTHE	3	1		1	Selon modalités LANSAD	A		N	
Option S1 OTG		-								
<b>Écosystème urbain</b>	Claire RAMBEAU	3	1		0.5	Rapport sur toutes les matières de l'UE Rapport écologie du paysage	A		N	
					0.5	Oral sur toutes les matières de l'UE	O	00:15	O	
Eau dans la ville		-								
État des sols urbains		-								
Impact des transports et de l'habitat sur l'air		-								
Biodiversité et paysages urbains		-								
<b>Risques naturels telluriques-EOST</b>		3	1							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					0.5	Examen	E	02:00	N	
<b>Air, climat et énergie: enjeux de société</b>	Alain CLAPPIER	3	1		0.5	Ecrit sur toutes les matières de l'UE	E	01:00	O	
					0.25	Dossier sur toutes les matières de l'UE	A		N	
					0.25	Oral sur toutes les matières de l'UE	O	00:15	N	
Enjeux énergétiques, pollution de l'air et climat, stratégies de mitigation		-								
<b>Semestre 2</b>		<b>30</b>	<b>1</b>							
<b>Base de données spatialisées</b>	Joanne HIRTZEL	3	1		0.5	Exercice	A		N	
					0.5	Devoir sur table	E	01:00	O	
<b>Programmation niveau II</b>	Gabriel FREY	3	1		0.3	TD noté	A	01:00	N	
					0.3	Exercice	A		N	
					0.4	Ecrit CM global	E	02:00	O	
Python- niveau II- application au SIG		-								
<b>Traitements d'images niveau 1</b>	Anne PUISSANT	3	1		0.5	Exercice 1 (séries temporelles)	A		N	
					0.5	Exercice 2 (classification d'images)	A		O	
Méthodes de classification pixel et objet		-								
Approches multi-temporelles		-								
<b>Analyse spatiale avancée niveau 2</b>	Anne PUISSANT	3	1		0.5	Dossier (chaîne de traitement automatisée)	A		O	
					0.5	Exercice (analyse spatiale)	A		N	
Modèles complexes		-								
Indicateurs spatiaux		-								
<b>Séminaire des métiers "géomatique"</b>	Pierre-Alexis HERRAULT	3	1		0.5	Support de communication	A		O	
					0.5	Exercice (compte rendu de conférences)	A		N	
Apéros 'Alumni - géomatique'		-								
Représentation cartographique et valorisation ( préparation fête de la science ou exposition/animation semaine de la géographie)		-								
<b>Travail d'étude et de recherche ( projet tutoré)</b>	<i>Equipe pédagogique</i>	9	3		0.1	Rapport d'avancement / faisabilité	A		N	
					0.5	Mémoire	A		O	
					0.4	Oral sur mémoire	O	00:20	O	
Bibliographie: recherche et structuration		-								
Problématique/ état de l'art		-								
Projet tutoré( mémoire + soutenance)		-								
Option S2 OTG		-								
<b>Droit de l'économie de l'environnement</b>	Anne ROZAN	3	1		0.5	Ecrit	E	01:00	O	
Droit de l'environnement		-	1		0.25	Exercice	E	01:00	N	
Économie de l'environnement		-	1		0.25	Exercice	E	00:15	N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
<b>Gouvernance territoriale de l'environnement-1</b>	Remi BARBIER	3	1		0.5	QCM sur toutes les matières de l'UE	A	00:30	O	
					0.5	Dossier sur toutes les matières de l'UE	A		N	
Cadre d'analyse de la gouvernance territoriale		-								
Approches thématiques( eau, déchets, nature)		-								
<b>Mobilités urbaines-1</b>	Christophe ENAUX	3	1							
Mobilités quotidiennes		-	1		0.5	Exerice	A		O	
Modélisation du trafic		-	1		0.5	Exercice	A		O	
<b>Géomorphologie-processus de versant-EOST</b>		3	1		1	Selon modalités EOST	A		N	
Processus de versants et transferts hydrosédimentaires	Jean-Philippe MALET	-	1		0.5	Oral	O	00:20	N	
					0.5	Ecrit	E	02:00	N	

Document intermédiaire

Responsable(s) : Christophe Eaux

## Dérogations et alinéas additionnels

### Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- **Aménagement des horaires d'enseignement :**

Selon les contraintes d'emploi du temps liées à sa situation, l'étudiant.e est prioritaire dans le choix du groupe de TD.

Dans le cas de la répétition d'un cours (cas pour les CI), l'étudiant.e est prioritaire dans le groupe de suivi du cours en fonction de ses contraintes d'emploi du temps liées à sa situation.

L'étudiant.e bénéficie du même accès que les autres aux enseignements en ligne / au format hybride

(D) • **Dispense d'assiduité :**

Selon les contraintes d'emploi du temps liées à sa situation, l'étudiant.e bénéficie d'une dispense d'assiduité.

- **Attribution d'un régime long d'études :**

Selon les spécificités de sa situation, l'étudiant.e bénéficie d'un étalement des études.

- **Dispense de contrôle continu**

L'étudiant.e bénéficie d'une dispense totale ou partielle du contrôle continu selon sa situation.

- **Sessions spéciales d'examen**

La formation n'intègre pas de session spéciale d'examen.

- **Régime spécifique de conservation des notes**

La formation ne propose pas de régime spécifique de conservation des notes au niveau des matières.

Motif de la dérogation : La formation ne déroge à aucun de ces aménagements.

### Nombre d'évaluations par UE

Document Intermédiaire

(D) A l'exception des UE qui contiennent des Epreuves Sans Convocation, un minimum de trois notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre les évaluations.

**Motif de la dérogation :** Au cours du Conseil de Perfectionnement du Master GE (Mention GAED) de janvier 2022, un bilan des actions mises en œuvre, concernait la demande des étudiants de « réduction des épreuves et plus d'épreuves transversales aux UE » (Préconisation 4). Pour mettre en œuvre cette action, le plan d'action a consisté à identifier avec l'équipe pédagogique les UE avec une possibilité de réduction du nombre d'épreuves. Ainsi, le nombre total d'évaluation du Master est passé de 85 / 82 (respectivement parcours FEU / FERN, année 2019-20) à 71 évaluations (parcours FEU et FERN, année 2021-22, diminution de près de 20%) tout en conservant une diversité d'épreuves (Oral, Ecrit, QCM, Dossier, Carte...) et la possibilité pour les étudiants de se rattraper en cas « d'accident » dans une épreuve (minimum deux évaluations par UE de 3 ECTS).  
**Le bilan de cette action a été jugé très satisfaisant par le Conseil de Perfectionnement.**

## Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
<b>Evaluation des impacts environnementaux et compensation</b>	Alexia MULLER-CURZYDLO	3	1							
Monétarisation et compensation environnementale		-	1		0.5	Oral sur dossier	O	00:20	O	
Cadre règlement, structure et contenu d'une évaluation		-	1		0.2	Exercice	A		N	
<b>Gouvernance territoriale de l'environnement-2</b>	Remi BARBIER	3	1		0.3	Ecrit	E	00:45	N	
Conflit et concertation dans la gouvernance territoriale		-	1		0.5	Ecrit toutes matières de l'UE	E	01:00	O	
Acteurs et conflits		-				Dossier	A		N	
Controverses ou polémiques? Discussion à partir du changement climatique		-								
<b>Projet interdisciplinaire en environnement</b>	Christophe ENAUX	3	1							
Projet interdisciplinaire en environnement		-	1		0.4	Dossier	A		N	
					0.4	Oral sur dossier	O	00:20	O	
					0.2	Auto évaluation	A		O	
<b>Simulation des processus environnementaux</b>	Joanne HIRTZEL	3	1		0.4	Ecrit sur tout le contenu de l'UE	E	01:30	N	
Bases et simulations des processus environnementaux		-	1		0.3	Exercice à domicile	A		N	
Scénarios de changement climatique		-	1		0.3	Exercice à domicile	A	01:00	N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Dimensions sociale des métropoles		-	1		0.4	Ecrit	E	02:00	O	
Nouvelles conceptualisations (Novel ecosystem, smart city...)		-								
Projet d'aménagement et de développement métropolitain		-	1		0.3	Exercice	A		N	
Modélisation de la morphologie urbaine		-	1		0.3	Exercice	A		N	
<b>Représentations socio-cognitives</b>	Thierry RAMADIER	3	1		0.5	Dossier	A		O	
Représentations socio-cognitives et méthodes d'approche		-	1		0.25	Ecrit	E	00:15	N	
Représentation des risques environnementaux		-	1		0.25	Fiche de lecture critique de l'article	A		N	
<b>Mobilités urbaines-2</b>	Christophe ENAUX	3	1							
Environnement et Comportement de mobilité		-	1		0.5	Exercice	A		O	
Variabilité spatiale des comportements et gestion de la mobilité		-	1		0.5	Exercice	A		O	
<b>Air, climat et énergie-2: Politique et gestion</b>	Nadege LEONARD	3	1		0.5	QCM toutes les matières de l'UE	A	01:00	O	
Politiques, gestion de l'énergie et de la pollution de l'air		-			0.5	Dossier	A		N	
Représentation de la pollution de l'air		-								
<b>Risques et santé urbaine-2</b>	Wahida KIHAL	3	1		0.2	QCM toutes les matières de l'UE	A	01:30	O	
Évaluation des impacts sur la santé		-	1		0.4	Oral sur dossier	O	00:15	N	
Risques et Territoires		-	1		0.4	Ecrit	E	01:30	N	
<b>Méthodologie de projet et recherche</b>	Christophe ENAUX	3	1							
Politique de publication		-								
Présentation de mémoire		-								
Complexité et ateliers		-	1		0.5	Exposé	O	00:20	N	
Séminaires ( 2 fiches séminaires)		-	1		0.25	Fiche de séminaire	A		O	
					0.25	Fiche de séminaire une seule fiche en anglais (coefficient 0.2) est évaluée spécifiquement pour les M2 OTG.	A		O	
<b>Semestre 4: Fonctionnement et gestion de l'environnement urbain.</b>		<b>30</b>								
<b>Projet professionnel</b>	Christophe ENAUX	3	1		1	Evaluation basée sur la présence. UE acquise si aucune absence injustifiée	A		N	
Recherche d'un stage et monde du travail		-								
Mondes professionnelles		-								
<b>Mémoire d'étude ou de recherche</b>		<b>27 9</b>								
Stage et mémoire 2		-	1		0.7	Mémoire	A		O	
					0.3	Oral sur mémoire	O	00:20	O	

## Dérogations et alinéas additionnels

### Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- **Aménagement des horaires d'enseignement :**

Selon les contraintes d'emploi du temps liées à sa situation, l'étudiant.e est prioritaire dans le choix du groupe de TD.

Dans le cas de la répétition d'un cours (cas pour les CI), l'étudiant.e est prioritaire dans le groupe de suivi du cours en fonction de ses contraintes d'emploi du temps liées à sa situation.

L'étudiant.e bénéficie du même accès que les autres aux enseignements en ligne / au format hybride

(D) • **Dispense d'assiduité :**

Selon les contraintes d'emploi du temps liées à sa situation, l'étudiant.e bénéficie d'une dispense d'assiduité.

- **Attribution d'un régime long d'études :**

Selon les spécificités de sa situation, l'étudiant.e bénéficie d'un étalement des études.

- **Dispense de contrôle continu**

L'étudiant.e bénéficie d'une dispense totale ou partielle du contrôle continu selon sa situation.

- **Sessions spéciales d'examen**

La formation n'intègre pas de session spéciale d'examen.

- **Régime spécifique de conservation des notes**

La formation ne propose pas de régime spécifique de conservation des notes au niveau des matières.

Motif de la dérogation : La formation ne déroge à aucun de ces aménagements.

### Nombre d'évaluations par UE

Document Intermédiaire

(D) A l'exception des UE qui contiennent des Epreuves Sans Convocation, un minimum de trois notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre les évaluations.

**Motif de la dérogation :** Au cours du Conseil de Perfectionnement du Master GE (Mention GAED) de janvier 2022, un bilan des actions mises en œuvre, concernait la demande des étudiants de « réduction des épreuves et plus d'épreuves transversales aux UE » (Préconisation 4). Pour mettre en œuvre cette action, le plan d'action a consisté à identifier avec l'équipe pédagogique les UE avec une possibilité de réduction du nombre d'épreuves. Ainsi, le nombre total d'évaluation du Master est passé de 85 / 82 (respectivement parcours FEU / FERN, année 2019-20) à 71 évaluations (parcours FEU et FERN, année 2021-22, diminution de près de 20%) tout en conservant une diversité d'épreuves (Oral, Ecrit, QCM, Dossier, Carte...) et la possibilité pour les étudiants de se rattraper en cas « d'accident » dans une épreuve (minimum deux évaluations par UE de 3 ECTS).  
**Le bilan de cette action a été jugé très satisfaisant par le Conseil de Perfectionnement.**

## Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
<b>Gouvernance territoriale de l'environnement-2</b>	Remi BARBIER	3	1		0.5	Ecrit toutes matières de l'UE	E	01:00	O	
Conflit et concertation dans la gouvernance territoriale		-	1		0.5	Dossier	A		N	
Acteurs et conflits		-								
Controverses ou polémiques? Discussion à partir du changement climatique		-								
<b>Projet interdisciplinaire en environnement</b>	Christophe ENAUX	3	1							
Projet interdisciplinaire en environnement		-	1		0.4	Dossier	A		N	
					0.4	Oral sur dossier	O	00:20	O	
					0.2	Auto évaluation	A		O	
<b>Simulation des processus environnementaux</b>	Joanne HIRTZEL	3	1		0.4	Ecrit sur tout le contenu de l'UE	E	01:30	N	
Bases et simulations des processus environnementaux		-	1		0.3	Exercice à domicile	A		N	
Scénarios de changement climatique		-	1		0.3	Exercice à domicile	A	01:00	N	
<b>Méthodologie de projet et recherche</b>	Christophe ENAUX	3	1							
Politique de publication		-								
Présentation de mémoire		-								
Complexité et ateliers		-	1		0.5	Exposé	O	00:20	N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					0.25	Fiche de séminaire une seule fiche en anglais (coefficient 0.2) est évaluée spécifiquement pour les M2 OTG.	A		O	
<b>Indicateurs paléoenvironnementaux: trajectoires temporelles des écosystèmes</b>	Claire RAMBEAU	3	1		0.5	Oral	O	00:01	O	
					0.25	Fiche de lecture en préparation d'un séminaire	A		N	
					0.25	Fiche de synthèse d'un séminaire	A		N	
Méthodes de datation		-								
Indicateurs paléocéologiques		-								
Actualités paléoclimatologiques		-								
Sortie de terrain sur chantier archéologique		-								
Séminaires de géoarchéologie		-								
<b>Transfert eau/sol/air et gestion des milieux</b>	Claire RAMBEAU	3	1		0.4	Ecrit	E	01:00	O	
					0.3	Exercice	A		N	
					0.3	Exercice	A		N	
Utilisation des sols et pollution de l'air		-								
Transport eau/sol et pression sur la ressource en eau		-								
Fonctions des sols et services écosystémiques		-								
<b>De l'échantillonnage à l'analyse: approche de laboratoire (sédiments, sols)</b>	Damien ERTLEN	3	1		0.5	Dossier, rapport d'étape	A		N	
					0.5	Dossier amélioré	A		O	
Méthodes d'analyse		-								
<b>Hydrosystèmes fluviaux: écologie et géomorphologie appliquées</b>	Cybill STAENTZEL	3	1		0.5	Ecrit	E	02:00	O	
Gestion durable des hydrosystèmes		-								
Hydro-écologie et gestion des hydrosystèmes		-								
Sortie de terrain (Plaine rhénane, Moselle)		-	1		0.5	Dossier portant sur les deux sorties	A		N	
<b>Gestion intégrée de la ressource en eau (Integrated Water Resources Management)</b>	Carmen DE JONG	3	1		0.5	Ecrit	E	02:00	O	
Disponibilités et prélèvements (Water availability and abstraction)		-								
Modélisation hydrologique (Hydrological Modelling)		-								
Modélisation sédimentaire (Sediment Modelling)		-	1		0.25	Dossier	A		N	
Gouvernance et participation dans le bassin versant (Governance and participation in water management)		-	1		0.25	Ecrit avec Modélisation hydrologique	E	01:00	O	
<b>Evaluation des impacts environnementaux et compensation</b>	Alexia MULLER-CURZYDLO	3	1							
Monétarisation et compensation environnementale		-	1		0.5	Oral sur dossier	O	00:20	O	
					0.2	Exercice	A		N	
Cadre règlement, structure et contenu d'une évaluation		-	1		0.3	Ecrit	E	00:45	N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
<b>Projet professionnel</b>	Christophe ENAUX	3	1		1	Evaluation basée sur la présence. UE acquise si aucune absence injustifiée	A		N	
Recherche d'un stage et monde du travail		-								
Mondes professionnelles		-								
<b>Mémoire d'étude ou de recherche</b>		27	9							
Stage et mémoire 2		-	1		0.7	Mémoire	A		O	
					0.3	Oral sur mémoire	O	00:20	O	

Document intermédiaire

Responsable(s) : Anne Puissant

## Dérogations et alinéas additionnels

### Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- **Aménagement des horaires d'enseignement :**

Selon les contraintes d'emploi du temps liées à sa situation, l'étudiant.e est prioritaire dans le choix du groupe de TD.

Dans le cas de la répétition d'un cours (cas pour les CI), l'étudiant.e est prioritaire dans le groupe de suivi du cours en fonction de ses contraintes d'emploi du temps liées à sa situation.

L'étudiant.e bénéficie du même accès que les autres aux enseignements en ligne / au format hybride

(D) 

- **Dispense d'assiduité :**

Selon les contraintes d'emploi du temps liées à sa situation, l'étudiant.e bénéficie d'une dispense d'assiduité.

- **Attribution d'un régime long d'études :**

Selon les spécificités de sa situation, l'étudiant.e bénéficie d'un étalement des études.

- **Dispense de contrôle continu**

L'étudiant.e bénéficie d'une dispense totale ou partielle du contrôle continu selon sa situation.

- **Sessions spéciales d'examen**

La formation n'intègre pas de session spéciale d'examen.

- **Régime spécifique de conservation des notes**

La formation ne propose pas de régime spécifique de conservation des notes au niveau des matières.

Motif de la dérogation : La formation ne déroge à aucun de ces aménagements.

### Nombre d'évaluations par UE

(D) A l'exception des UE qui contiennent des Epreuves Sans Convocation, un minimum de trois notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre les évaluations.

Motif de la dérogation : Les étudiants sont bien évalués sur 3 épreuves ou plus, mais les épreuves de CSC sont moyennées et le détail des épreuves n'est pas modélisé. Cette disposition a été validée par la CFVU tout au long de l'accéditation en cours et nous souhaitons la conserver pour cette dernière année

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
<b>Service Web – interfaçage SIG</b>	Gabriel HIRLEMANN	3	1		0.4	Exercice 1 Web	A		O	
					0.4	Oral	O	00:15	O	
					0.2	Exercice 2 carto Web	A		N	
<b>Traitements d'images -niveau 2</b>	Cecile DOUBRE	6	2		0.2	Oral	O	00:15	N	
Traitement d'images polarimétriques		-								
Traitement d'images ( interférométrie)		-	1		0.4	Exercice 1 imagerie radar	A		O	
Approches morphologiques/ segmentaion		-	1		0.4	Exercice 2 imagerie optique	A		O	
Traitements d'images aériennes/ photogrammétrie ( drone)		-								
<b>Imagerie 3D : concepts et applications</b>	Jean-Michel DISCHLER	6	2							
Concept et théorie de la 3D		-	1		0.35	Exercice 1 - 3D	A		O	
					0.15	Ecrit 3D	E	01:00	N	
Traitements de nuages de points / exploitation de données 3D( Rlidar / Polyworks/ cloud compare/ sketch up)		-	1		0.25	Exercice 1 - nuages points	A		O	
					0.25	Exercice 2 - nuages points	A		O	
<b>Atelier GEO-Lab (Projet tutoré)</b>	Anne PUISSANT	6	2		0.2	Oral	O	00:45	O	
					0.4	Rapport	A		O	
					0.25	Méthodo - mise en oeuvre des compétences	A		N	
					0.15	Etat de l'art	A		N	
					0.5	Exposé - contenu méthodo	A		O	
<b>Instrumentation et métrologie terrain</b>	Jean-Philippe MALET	3	1		0.3	Oral	O	00:20	O	
					0.2	Relevé terrain	A		N	
Sortie de terrain - ateliers instrumentation		-								
<b>Gestion de projet géomatique</b>	Anne PUISSANT	3	1							
Expression des besoins/ procédure marchés publics/ formalisation)		-	1		0.4	Exercice 1 - cahier des charges	A		O	
					0.4	Exercice 2 - offre	A		O	
Recherche de stage/ Atelier' Prêt pour l'emploi'		-								
Salon professionnel( tous les 2 ans M1 et M2 )		-								
Politique de publication		-								
Présentation de mémoire		-								
Séminaires ( 2 fiches séminaires)		-	1		0.25	Fiche de séminaire	A		O	
					0.25	Fiche de séminaire une seule fiche en anglais (coefficient 0.2) est évaluée spécifiquement pour les M2 OTG.	A		O	
UE optionnelle (1 parmi 3)		-	1							
<b>Mobilités urbaines-2</b>	Christophe ENAUX	3	1							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Variabilité spatiale des comportements et gestion de la mobilité		-	1		0.5	Exercice	A		O	
<b>Simulation des processus environnementaux</b>	Joanne HIRTZEL	3	1		0.4	Ecrit sur tout le contenu de l'UE	E	01:30	N	
Bases et simulations des processus environnementaux		-	1		0.3	Exercice à domicile	A		N	
Scénarios de changement climatique		-	1		0.3	Exercice à domicile	A	01:00	N	
<b>Air, climat et énergie: enjeux de société</b>	Alain CLAPPIER	3	1		0.5	Ecrit sur toutes les matières de l'UE	E	01:00	O	
					0.25	Dossier sur toutes les matières de l'UE	A		N	
					0.25	Oral sur toutes les matières de l'UE	O	00:15	N	
Enjeux énergétiques, pollution de l'air et climat, stratégies de mitigation		-								
<b>UE complémentaire</b>		-								
IA Géosciences	Jean-Philippe MALET	-	1		0.3	Epreuve écrite	E	00:30	N	
					0.7	Examen	E	02:00	N	
<b>Semestre 4</b>		<b>30</b>								
<b>Mémoire de recherche/ projet d'étude</b>	<i>Equipe pédagogique</i>	30	10		0.7	Mémoire	A		N	
					0.3	Soutenance orale	A		N	

Document interne à l'Université Méditerranéenne de Provence